



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

(re)découvrez  
**oney**

# SOMMAIRE

## Rapport financier annuel 2018

•

1. Déclaration du responsable du rapport financier annuel.....	3
2. Rapport de gestion sur les comptes consolidés annuels .....	4
<b>A]</b> Environnement économique.....	5
<b>B]</b> Faits marquants et activité de la période .....	5
<b>C]</b> Perspectives pour l'année 2019 .....	8
<b>D]</b> Principaux risques auxquels est soumis Oney Bank .....	8
<b>E]</b> Gestion des fonds propres.....	9
3. États financiers consolidés .....	11
<b>A]</b> Bilan actif consolidé.....	11
<b>B]</b> Bilan passif consolidé .....	12
<b>C]</b> Compte de résultat consolidé.....	13
<b>D]</b> État consolidé du résultat global.....	14
<b>E]</b> Tableau de flux de trésorerie .....	15
<b>F]</b> Tableau de passage des capitaux propres.....	16
4. Annexes aux états financiers consolidés .....	17
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	80

## DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### au 31 décembre 2018 en vertu de l'Article 3(2)(C) de la Loi Transparence



#### Nom du Responsable

Jean-Pierre Viboud, Directeur Général de Oney Bank

#### Attestation du Responsable

« Je déclare qu'à ma connaissance, les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018 sont établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, la situation de celle-ci et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Croix, le 5 mars 2019

**JEAN-PIERRE VIBOUD**

*Directeur Général*

ONEY BANK

**ONEY BANK**

*Société Anonyme à Conseil d'Administration*

Au capital de 50.741.215 euros

40 Avenue de Flandre 59170 CROIX

RCS Lille Métropole B 546 380 197

RAPPORT DE GESTION SUR  
LES COMPTES  
CONSOLIDÉS ANNUELS  
au 31 décembre 2018



## A] Environnement économique

Le taux de chômage sur la zone euro poursuit sa baisse. En novembre 2018, il s'établit à 7,9% sur les 19 pays de la zone Euro. La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne de la zone Euro avec un taux de chômage à 8,9%.

Le Fonds Monétaire International (FMI) a revu à la baisse ses prévisions d'expansion pour l'économie mondiale en raison d'un moindre dynamisme de l'activité au deuxième semestre 2018. Les économistes du FMI anticipent désormais une croissance mondiale de 3,5% pour 2019 et de la zone Euro à 1,6%.

La prévision de croissance pour la France est révisée légèrement en baisse de 0,1 point en 2019 à 1,5%, conséquence du mouvement social des «gilets jaunes».

## B] Faits marquants et activité de la période

### REFINANCEMENT :

- NOTATION S&P :** L'agence Standard & Poor's a dégradé en mars 2018 la notation long terme du groupe ONEY à BBB avec perspective stable. En septembre 2018 cette perspective a été revue à négative. La notation court terme est quant à elle confirmée à A-2 ainsi que le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis de Auchan Holding.

Le 12 février 2019, Auchan Holding et BPCE sont entrés en négociation exclusive pour une prise de participation de BPCE dans Oney Bank à hauteur de 50,1%.

Le 21 février 2019, suite à cette annonce, S&P a confirmé la notation court terme à A-2 et la notation long terme à BBB avec surveillance positive.
- GESTION DE LA LIQUIDITÉ :** Pour garantir son risque de liquidité, Oney Bank dispose de 1 150 M€ de lignes de crédit bancaires confirmées (dont 323 M€ utilisées au 31 décembre 2018), dont 951 M€ ayant une échéance résiduelle supérieure à un an.

Oney Bank dispose d'un accès aux mesures de liquidités exceptionnelles mises en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) via la mobilisation au REPO des titres émis par le Fonds Commun de Titrisation auto-détenu « Oneycord Compartiment 1 ». Au 31/12/2018 Oney Bank utilise 395 M€ sur sa capacité de tirage de 475,3 M€.
- STRUCTURE DU REFINANCEMENT :** Oney Bank entretient une structure de refinancement diversifiée et équilibrée. Ainsi, la structure de refinancement d'Oney Bank au 31 décembre 2018 est composée de dettes représentées par des titres, de dettes bancaires (dont TLTRO II de la BCE), d'épargne de particuliers et de financement de la maison mère.

### ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS

En 2018, notre transformation digitale s'est accélérée. Pour nos clients avec plus de services et de parcours digitaux, pour nos partenaires avec des offres de paiements et de profilage digitale toujours plus innovantes, permettant un parcours d'achat sécurisé et fluide, pour nos collaborateurs avec des investissements dans de nouveaux outils de travail et de gestion de la relation client.

Avec l'ouverture de nouveaux pays et la signature de nouveaux partenariats, nous nous rapprochons de notre objectif de devenir le leader européen du paiement fractionné et du profilage digital.

Oney compte aujourd'hui 7,6 millions de clients et 400 partenaires commerçants dans 11 pays (chiffres des activités poursuivies).

2018 est aussi l'année de l'écriture de notre politique sociétale pleinement intégrée à notre modèle de développement qui va guider nos choix pour l'avenir. A travers elle, nous voulons prendre notre part aux changements nécessaires que la société doit opérer. Nous voulons œuvrer avec l'ensemble de nos Talents et parties prenantes à construire une banque plus humaniste, engagée, qui encourage et coconstruit de nouveaux modes de consommation et repense nos métiers pour répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et demain.

- **EN ROUTE POUR DEVENIR LE LEADER EUROPÉEN DU PAIEMENT FRACTIONNÉ**

Nouveaux pays, nouveaux partenaires, création d'une plateforme multi-pays et signature des premiers contrats internationaux, l'année 2018 a été l'année de la conquête pour notre solution de paiement fractionné 3x 4x Oney.

A fin 2018, cette solution est disponible en France, en Espagne, en Italie, en Belgique et au Portugal. D'autres pays européens proposeront ce moyen de paiement dès 2019, répondant à un besoin des commerçants de profiter d'une solution unique sur leurs marchés d'implantation. Oney a conquis cette année 100 nouveaux partenariats en 2018 dans tous les secteurs du commerce. Des partenariats ont également été signés avec des Plateformes de Services de Paiement comme Prestashop, permettant aux marchands utilisant cette plateforme d'installer facilement la solution de paiement 3x4x Oney.

400 partenaires commerçants et e-commerçants, plus de 2 millions d'utilisateurs, l'ambition de devenir le leader européen du paiement fractionné est en marche.

- **RENOUVELLEMENT DE CONTRATS HISTORIQUES**

2018 a été l'occasion de renforcer les liens avec de grands partenaires historiques. Leroy Merlin, Norauto, Alinéa, Electro-Dépôt et Auchan ont confirmé leur confiance en Oney en renouvelant leurs contrats commerciaux pour de nombreuses années, preuve de la performance et de la compétitivité de nos offres. D'autres partenaires, à l'instar de Showroomprivee, ou Alltricks ont enrichi notre relation en signant des partenariats internationaux pour la solution de paiement fractionné online. Ces mêmes partenaires ont réalisé des campagnes de notoriété co-brandées, associant leur image à celle de Oney.

- **BELGIQUE : LE 11<sup>E</sup> PAYS ONEY**

Depuis le 31 août 2018, Oney est implanté en Belgique. 11<sup>ème</sup> pays Oney, la Belgique est aussi le symbole d'un nouveau développement international. Autrefois liés au développement international d'Auchan, nous ouvrons aujourd'hui des pays de façon autonome, à travers notre produit de conquête : le paiement fractionné.

- **LA RELATION CLIENT ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE**

Pour faire vivre une expérience mémorable à nos clients, nous réinventons la relation client en implémentant les solutions Salesforce au sein de notre relation client. Vision client à 360 degrés, offres et relations personnalisées, omni-canalité, tels sont les enjeux de ce projet transversal majeur co-construit avec les équipes Oney. Un seul objectif : développer une logique 'client centric' pour créer une expérience personnalisée et sans couture pour tous les clients.

- **CHANGEMENT DE MODÈLE EN POLOGNE**

Les équipes polonaises ont beaucoup œuvré ces dernières années afin de réinventer leur modèle de développement. En 2018, nous avons mis fin à notre joint-venture locale afin de pouvoir donner vie à ce nouveau modèle. Depuis mi-2018, les équipes polonaises commercialisent des solutions de financement sous un modèle de broker, en proposant le produit mieux adapté au client parmi un catalogue d'offres de sociétés de crédit partenaires. Cela permet une plus grande adaptabilité au profil du client et une plus grande autonomie des Conseillers. Dans le même temps, nous avons préparé le lancement d'une nouvelle offre de crédit direct totalement digitalisée dont la mise sur le marché est prévue dans le courant du deuxième trimestre.

- **LE PAIEMENT BIOMÉTRIQUE EN ROUMANIE**

En Roumanie, Oney et Auchan Retail ont lancé Well.com, une application numérique unique dans le pays, qui permet le paiement avec authentification biométrique et QR code enregistrés sur l'application du téléphone. Une véritable innovation sur le marché local, Oney et Auchan étant les premiers à mettre en œuvre cette technologie dans des magasins.

- **UNE POLITIQUE SOCIÉTALE INTÉGRÉE À NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT**

La nouvelle politique sociétale du Groupe Oney a été écrite en 2018 à l'issue d'un travail collaboratif mené après consultation des parties prenantes (Talents, Partenaires, Clients, Société civile, ...) Cette politique sociétale a été pensée pour être totalement intégrée au business model et à la gouvernance de Oney afin de créer un impact important et positif. Elle vise à développer un modèle de banque créateur de valeur partagée qui mène sa croissance dans le respect de l'Homme, de la planète et de notre devenir commun. Oney veut agir aujourd'hui pour contribuer à un monde plus juste, plus humain, plus durable.

- **RÉINVENTER NOS MODES DE TRAVAIL**

Penser collectif, développer l'autonomie individuelle, libérer les énergies, encourager la transversalité et la coopération internationale, moderniser les locaux et les outils de travail ... nos équipes ont beaucoup œuvré en 2018 afin de transformer nos façons de travailler ensemble. La politique RH de Oney est reconnue : la France a reçu le label Top Employer pour la 3ème année consécutive, ainsi que le label Happy Trainees.

- **ONEYTRUST : NAISSANCE D'UN NOUVEAU LEADER ET NÉGOCIATIONS EN COURS AVEC DES ACTEURS MONDIAUX DU PAIEMENT**

2018 a vu le lancement de la société Oneytrust, issue de la fusion des entités FIA-NET et Oney Tech. Ce rapprochement a permis de mettre en commun le savoir-faire et l'expertise de deux acteurs français de la lutte contre la fraude. En 2018, Oneytrust a renforcé son offre et a fortement investi dans la recherche et le développement afin d'offrir une expérience unique et mémorable aux consommateurs : un parcours fluide et sécurisé grâce à des technologies de pointe telles que l'enrichissement de données, le face matching et l'intelligence artificielle. Fort de cette nouvelle offre, Oneytrust est en cours de négociation avec deux acteurs mondiaux du paiement, soulignant la pertinence de nos innovations et l'intérêt de structures d'envergure pour nos solutions.

- **ONEYDATA : LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE DATA SHARING AUCHAN INTERNATIONALE**

En mars 2018 Oney Data a livré une plateforme de Data Sharing pour Auchan International. Celle-ci permet à plus de 170 fournisseurs Auchan, représentant près de 800 utilisateurs, d'avoir accès à des analyses de ventes dans 11 pays. Elle est désormais disponible en 5 langues.

- **ONEYINSURANCE : LANCEMENT D'UNE ASSURANCE DE DOMMAGES MATÉRIELS AUTOMOBILES EN ITALIE**

En novembre, l'équipe Oneyinsurance a lancé une nouvelle offre en Italie : une assurance de dommages matériels voitures. Cette offre a été co-créée avec Passway, un leader de l'industrie automobile italienne, pour lancer une assurance auto.

- **ONEY CHINE**

Suite à la réorganisation des activités Sun Art en Chine, les actionnaires ont décidé le 21 décembre 2018, l'arrêt de l'activité de Oney Chine.

## RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS DU GROUPE :

Les chiffres clés de ONEY BANK au 31 décembre 2018 sont :

- Un Produit Net Bancaire de 432,0 millions d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport à décembre 2017 (416,3 millions d'euros).
- Un coût du risque à 64,4 millions d'euros en hausse de 10,3% par rapport au 31 décembre 2017 (58,4 millions d'euros).
- Un résultat net de 52,6 millions d'euros en hausse de 38,0% par rapport au 31 décembre 2017 (38,1 millions d'euros).
- Un montant d'encours bruts global par la banque de 2,8 milliards d'euros en hausse de 1,4% par rapport à décembre 2017.
- Un recrutement net de 291 000 nouveaux clients dans les 11 pays où la Banque est implantée (France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie, Hongrie, Russie, Malte, Roumanie, Ukraine et Belgique), portant ainsi leur nombre à 7,6 millions.

## EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du 31 décembre 2018.

## C] Perspectives pour l'année 2019

Depuis le 12 Février 2019, BPCE et Auchan Holding sont entrés en discussion exclusive pour une prise de participation de BPCE dans Oney Bank à hauteur de 50,1%.

## D] Principaux risques auxquels est soumis Oney Bank

### EXPOSITION AUX RISQUES DE LIQUIDITÉ :

Afin de limiter son risque de liquidité, Oney Bank adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des modes de financement et des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Oney Bank est soumise au ratio Bâle III LCR (Liquidity Coverage Ratio). A ce titre, elle dispose en permanence, depuis le 30 septembre 2015, d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) lui permettant de faire face à ses sorties nettes de trésorerie à 30 jours dans un scénario stressé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à la réglementation en vigueur, un minimum de couverture de 100% des sorties nettes de trésorerie à 30 jours est respecté.

Oney Bank doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA.



**EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT :**

La politique financière de Oney Bank vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc le risque de taux issu de ses encours de prêts à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, Oney Bank couvre par opportunité ce risque.

**EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT :**

Grâce à la mise en place de plans d'actions performants sur les systèmes d'octroi et de gestion des risques, Oney Bank poursuit ses objectifs de réduction du risque de crédit.

**E] Gestion des fonds propres**

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », Oney Bank est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de Oney Bank est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels exigés par la réglementation européenne afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Afin de s'assurer du respect de son ratio de solvabilité, Oney Bank projette une fois l'an ses capitaux propres au moment de l'établissement du plan de façon globale, et effectue un suivi de manière plus périodique à chaque arrêté trimestriel.

Depuis 2014, le montant des fonds propres est basé sur la réglementation Bâle III.

L'arrêté du 26 juin 2013 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (575/2013 et 2013/36/UE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Conformément à ces dispositions, Oney Bank intègre depuis 2014, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- Les fonds propres de catégorie 1 « Tier 1 » composés en deux parties :
  - les fonds propres de base (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux capitaux propres part du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
  - les fonds propres additionnels (Additional Tier 1 « AT1 ») : correspondent aux instruments de dette perpétuelle,
- Les fonds propres de catégorie 2 « Tier 2 » : correspondent aux dettes subordonnées.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS  
CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION :

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres consolidés, part du groupe	570,3	579,3
Dividendes distribuables	-15,8	-11,1
Réserves de cash flow hedge	+0,8	+1,0
IRBA		-15,1
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-52,2	-42,4
Impôts différés liés aux pertes fiscales	-6,9	-3,9
Franchise et ajustements liés à la période transitoire	-2,7	3,7
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (Tier 1)</b>	<b>493,6</b>	<b>511,5</b>
Dettes subordonnées (hors déductions complémentaires)		0,2
Excédents IRBA et ajustements liés à la période transitoire	7,2	-0,2
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (Tier 2)</b>	<b>7,2</b>	<b>0,0</b>

Le montant des fonds propres réglementaires à fin décembre 2018 est de 500,9 M€, contre 511,5 M€ en décembre 2017. En 2018 comme en 2017, Oney Bank a répondu à ces exigences réglementaires.

RATIOS CONSOLIDÉS

	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2018	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2017	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2016	BÂLE 3 DÉCEMBRE 2015
Ratio /Tier 1 (CET 1)	15,9%	17,0%	16,3%	15,2%
Ratio /Tier 2	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratio de solvabilité bâlois	16,1%	17,0%	16,3%*	15,2%
Ratio de liquidité				368%
Ratio LCR	143,0%	100,5%	93,8%	91,5%

\* Le ratio de solvabilité s'élève à 16,1 % en 2018 après la distribution de dividendes prévue en 2019. Il s'élève à 16,6 % en 2018 avant la distribution de dividendes prévue en 2019.

Le Conseil d'Administration

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## au 31 décembre 2018

### A] Bilan actif consolidé

ACTIF (en K€)	IFRS-EU 31/12/2018		IFRS-EU 01/01/2018		IFRS-EU 31/12/2017	
Caisse, banques centrales		400 841		352 746		352 746
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 199		2 813		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0		0	0		0
Autres actifs financiers à la juste valeur par le résultat	3 199		2 813	0		0
Actifs financiers disponibles à la vente				0		3 619
Instruments dérivés de couvertures		2 161		956		956
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		1 177		806		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0		0			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 177		806			
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti		2 672 861		2 547 223		
Titres de dettes	0		0			
Prêts et créances - Etablissements de Crédit	187 550		137 956			137 956
Prêts et créances - Clientèle	2 485 311		2 409 268			2 475 532
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0		0		0
Titres mis en équivalence		3 459		2 317		2 317
Immobilisations corporelles		39 671		41 850		41 850
Immobilisations incorporelles		21 789		17 488		17 488
Goodwill		31 478		26 443		26 443
Actifs d'impôts différés		49 462		51 380		29 601
Actifs d'impôts courants		1 803		6 014		6 014
Autres actifs et comptes de régularisation		364 207		366 308		366 308
Capital souscrit non versé		0		0		0
<i>Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente (IFRS 5 en cours)</i>						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 592 109</b>		<b>3 416 344</b>		<b>3 460 830</b>
<b>HORS BILAN</b>		<b>31/12/2018</b>		<b>01/01/2018</b>		<b>31/12/2017</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>6 750 024</b>		<b>6 734 631</b>		<b>6 734 631</b>
<b>Engagements de financement</b>		<b>6 701 742</b>		<b>6 684 517</b>		<b>6 684 517</b>
en faveur d'établissements de crédit						
en faveur de la clientèle	6 701 742		6 684 517		6 684 517	
<b>Engagements de garantie</b>		<b>48 282</b>		<b>50 114</b>		<b>50 114</b>
en faveur d'établissements de crédit	48 166		49 998		49 998	
en faveur de la clientèle	177		117		117	

## B] Bilan passif consolidé

PASSIF (en K€)	IFRS-EU 31/12/2018		IFRS-EU 01/01/2018		IFRS-EU 31/12/2017	
Dépôts de banques centrales		0				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		0				
Instruments dérivés		1 312		3 884		3 884
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		2 708 971		2 574 855		2 574 855
Dettes envers les établissements de crédit	830 254		869 600		869 600	
Dettes envers la clientèle	1 221 641		1 123 626		1 123 626	
Dettes représentées par un titre	657 075		580 649		580 649	
Dettes subordonnées	0		980		980	
Provisions		12 907		11 107		11 107
Provisions techniques des contrats d'assurance		37 853		24 558		24 558
Provisions Techniques	37 853		24 558		24 558	
Dettes envers les réassureurs	0		0		0	
Passifs d'impôt courant		11 814		11 975		11 975
Passifs d'impôts différés		89		92		87
Comptes de régularisation et passifs divers		247 021		252 319		252 319
<b>Total Passif</b>		<b>3 019 968</b>		<b>2 878 790</b>		<b>2 878 785</b>

CAPITAUX PROPRES (en K€)						
<b>Capitaux propres du groupe</b>		<b>570 343</b>		<b>534 782</b>		<b>579 273</b>
Capital souscrit et prime d'émission	108 047		108 047		108 047	
- Capital souscrit	50 741		50 741		50 741	
- Prime d'émission	57 306		57 306		57 306	
Autres capitaux propres						
Réserves de réévaluation	0		0		0	
Réserves	410 232		389 842		434 333	
Résultat net	52 064		36 893		36 893	
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>1 798</b>		<b>2 772</b>		<b>2 772</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>572 140</b>		<b>537 554</b>		<b>582 045</b>
<b>TOTAL DES PASSIF, CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 592 109</b>		<b>3 416 344</b>		<b>3 460 830</b>

HORS BILAN	31/12/2018		01/01/2018		31/12/2017	
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>1 295 569</b>		<b>1 367 923</b>		<b>1 367 923</b>
<b>Engagements de financement</b>		<b>1 278 002</b>		<b>1 350 447</b>		<b>1 350 447</b>
reçus d'établissements de crédit	827 000		899 350		899 350	
reçus de la clientèle	451 002		451 097		451 097	
<b>Engagements de garantie</b>		<b>6 288</b>		<b>8 112</b>		<b>8 112</b>
reçus d'établissements de crédit	6 288		8 112		8 112	
reçus de la clientèle	0		0		0	
<b>Engagements sur les titres</b>		<b>11 278</b>		<b>9 364</b>		<b>9 364</b>
titres à recevoir	11 278		9 364		9 364	

## C] Compte de résultat consolidé

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS ET OPERATIONNELS (en K€)	IFRS-EU 31/12/2018		IFRS-EU 31/12/2017	
Intérêts et produits assimilés		249 453		241 376
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	441		462	
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	248 616		240 581	
Dont intérêts des titres à revenus variables	396		333	
Intérêts et charges assimilés		16 985		17 281
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	5 638		5 925	
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	6 617		6 167	
Dont intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 730		5 188	
<b>Marge net d'intérêts</b>		<b>232 468</b>		<b>224 095</b>
Commissions (produits)	122 107		123 618	
Commissions (charges)	34 323		35 431	
<b>Marge sur commissions</b>		<b>87 784</b>		<b>88 187</b>
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		385		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (Dividendes)		46		
Gains ou pertes net résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		0		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		-4 637		-5 298
Gains sur instruments financiers	1 657		1 075	
Pertes sur instruments financiers	6 295		6 373	
Ecart nets de change		-38		-68
Produits des autres activités		135 168		129 824
Charges des autres activités		19 220		20 461
<b>PRODUIT NET BANCAIRE (en K€)</b>		<b>431 956</b>		<b>416 279</b>
Charges générales d'exploitation		289 653		291 034
Dont charges de personnel	130 562		116 425	
Dont autres frais administratifs	159 091		174 610	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		13 418		9 137
Dont dotations aux amortissements des immobilisations	11 756		9 589	
Dont dotations nettes de reprises pour provisions	1 662		-452	
Dont dotations nettes de reprises pour dépréciation	0			
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>128 885</b>		<b>116 108</b>
Coût du risque		64 370		58 380
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>64 515</b>		<b>57 728</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1 173		-4 684
Gains ou pertes sur actif immobilisés		-9		-152
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0		0

	IFRS-EU 31/12/2018		IFRS-EU 31/12/2017	
<b>RÉSULTAT TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT</b>		<b>65 679</b>		<b>52 892</b>
Charge (produit) d'impôt relative au résultat des activités poursuivies		13 072		14 769
<b>RÉSULTAT TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES APRÈS IMPÔT</b>				
<i>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (IFRS 5 en cours)</i>				0
<b>RÉSULTAT TOTAL</b>		<b>52 607</b>		<b>38 123</b>
Résultat net part du Groupe	52 064		36 893	
Intérêts des minoritaires	543		1 230	
Nombre d'actions	1 449 749		1 449 749	
Résultat net part du Groupe par action	35,91		25,45	

## D] État consolidé du résultat global

(en K€)	31/12/2018			31/12/2017		
	Avant impôt	(Charge) Produit d'impôt	Net d'impôt	Avant impôt	(Charge) Produit d'impôt	Net d'impôt
<b>Résultat de la période (hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)</b>	<b>36 852</b>	<b>(6 378)</b>	<b>30 474</b>	<b>52 892</b>	<b>(14 769)</b>	<b>38 123</b>
<b>Eléments recyclables</b>						
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	(1 417)		(1 417)	(513)		(513)
Variation de la juste valeur des instruments financiers (Couverture de flux de trésorerie)	368	(151)	217	1 146	(394)	751
Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente				736	(188)	548
Autres éléments	231		231	(103)		(103)
<b>Eléments ultérieurement non recyclables en résultat</b>						
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	543	(136)	408	335	(208)	127
<b>Autres éléments du résultat global pour la période</b>	<b>(275)</b>	<b>(286)</b>	<b>(561)</b>	<b>1 601</b>	<b>(791)</b>	<b>810</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>65 404</b>	<b>(13 359)</b>	<b>52 045</b>	<b>54 493</b>	<b>(15 560)</b>	<b>38 933</b>
<b>Attribuable aux :</b>						
Propriétaires de la Société mère			51 939			37 900
Intérêts minoritaires			106			1 034
<b>Résultat global de période</b>			<b>52 045</b>			<b>38 933</b>

## E] Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros		31/12/2018		31/12/2017	
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>A</b>		<b>65 679</b>		<b>52 892</b>
Elimination des éléments non monétaires :	<b>B</b>		-61 816		-61 996
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		11 756		9 589	
Dotations nettes de reprises sur encours clientèle		-74 716		-76 839	
Dotations nettes de reprises sur provisions pour risques et charges		2 354		444	
Plus ou moins-values		9		151	
Résultat net des activités abandonnées					
Autres mouvements		-1 219		4 659	
<b>Revenus des activités opérationnelles à l'exclusion des éléments non monétaires</b>	<b>A+B</b>		<b>3 863</b>		<b>-9 105</b>
Augmentation des actifs/diminution des passifs (-)					
Diminution des actifs/augmentation des passifs (+)					
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle</b>					
Prêts et avances aux clients	<b>C</b>	-5 899		-52 327	
Créances/ dettes vis à vis des établissements de crédit	<b>C</b>	-26 265		22 379	
Créances/ dettes vis à vis de la clientèle (dont Corporate)	<b>C</b>	94 025		605 221	
Dettes représentées par un titre	<b>C</b>	76 055		-484 778	
Actifs et passifs financiers	<b>C</b>	-3 706		-3 768	
Actifs et passifs non financiers	<b>C</b>	3 680		33 204	
Impôts décaissés	<b>C</b>	-6 351		-9 942	
Autres mouvements	<b>C</b>	7		41	
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle</b>	<b>D=A+B+C</b>		<b>135 408</b>		<b>100 927</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>					
Flux liés aux investissements incorporels et corporels		-13 924		-12 624	
Flux liés aux investissements financiers et aux participations		0		0	
Autres mouvements		0		112	
Variation de périmètre		-4 707		-986	
<b>Flux nets de trésorerie liés aux investissements</b>	<b>E</b>		<b>-18 631</b>		<b>-13 497</b>
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>					
Dividendes versés aux actionnaires		-11 397		-15 963	
Dividendes versés aux minoritaires		-1 129		-1 374	
Augmentation de capital		0		1 707	
Autres		-622		-7 019	
<b>Flux nets de trésorerie liés au financement</b>	<b>F</b>		<b>-13 148</b>		<b>-22 650</b>
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	<b>D</b>		135 408		100 927
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	<b>E</b>		-18 631		-13 497
Flux nets de trésorerie liés au financement	<b>F</b>		-13 148		-22 650
Effets des variations de taux de change			-386		180
<b>Variation nette de trésorerie</b>			<b>103 242</b>		<b>64 960</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période			478 658		413 698
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période			581 900		478 658
<b>Variation nette de trésorerie</b>			<b>103 242</b>		<b>64 960</b>

## F] Tableau de passage des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et réserves							
	Part du Groupe					Intérêts minoritaires		
	Capital	Prime	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>50 602</b>	<b>55 739</b>	<b>371 319</b>	<b>80 552</b>	<b>558 212</b>	<b>1769</b>	<b>1723</b>	<b>3492</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2016			80 552	-80 552	-	1723	-1723	-
Augmentation de capital et émission	139	1 567			<b>1 707</b>			-
Impact du Cash flow Hedge			751		<b>751</b>			-
Réserve de conversion			-362		<b>-362</b>	-151		<b>-151</b>
Autres					-			-
Stocks options			0		<b>0</b>			-
Divers-Retrocession crédit IS			-3 068		<b>-3068</b>			-
Divers-Natural Security			-		-	41		<b>41</b>
Divers-Dividendes Auchan			-15 963		<b>-15 963</b>			-
Divers-Géfirus			674		<b>674</b>	-674		<b>-674</b>
Divers-PUT sur mino Hongrie					-	252		<b>252</b>
Divers-Dividendes Hongrie					-	-1 374		<b>-1 374</b>
Divers-Dividendes Pologne					-			-
Divers-Ecart actuariel IFC			127		<b>127</b>			-
Divers-Titres disponibles à la vente			548		<b>548</b>			-
Divers-Autres			-245		<b>-245</b>	-46		<b>-46</b>
<b>Résultat net au 30 juin 2017</b>				36 893	<b>36 893</b>		1230	<b>1 230</b>
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>50 741</b>	<b>57 306</b>	<b>434 333</b>	<b>36 893</b>	<b>579 273</b>	<b>1 542</b>	<b>1 230</b>	<b>2 772</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2017			36 893	-36 893	-	1 230	-1 230	-
Augmentation de capital et émission					-			-
Impact du Cash flow Hedge			217		<b>217</b>			-
Réserve de conversion			-896		<b>-896</b>	-522		<b>-522</b>
Autres					-			-
Stocks options			-373		<b>373</b>			-
Divers-Retrocession crédit IS			1 058		<b>1 058</b>			-
Divers-Impact de l'application IFRS 9*			-44 167		<b>-44 167</b>	-324		<b>-324</b>
Divers-Dividendes Auchan			-11 397		<b>-11 397</b>			-
Divers-Géfirus					-			-
Divers-PUT sur mino Hongrie			-6 015		<b>-6 015</b>	328		<b>328</b>
Divers-Dividendes Hongrie					-	-1 129		<b>-1 129</b>
Divers-Dividendes Pologne					-			-
Divers-Ecart actuariel IFC			408		<b>408</b>			-
Divers-Instruments de dettes JV par capitaux propres non recyclables**					-			-
Divers-Autres			170		<b>170</b>	129		<b>129</b>
<b>Résultat net au 30 juin 2018</b>				52 064	<b>52 064</b>		543	<b>543</b>
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>50 741</b>	<b>57 306</b>	<b>410 232</b>	<b>52 064</b>	<b>570 343</b>	<b>1 255</b>	<b>543</b>	<b>1 798</b>



ANNEXES  
AUX ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS  
**au 31 décembre 2018**



établis conformément aux normes comptables IFRS  
adoptées par l'Union Européenne

(Chiffres en milliers d'euros - K€ ou en millions d'euros - M€)



NOTE 1 : Description synthétique du groupe .....	19
NOTE 2 : Faits marquants et principales variations de périmètre.....	20
NOTE 3 : Règles et méthodes .....	21
NOTE 4 : Caisse, banques centrales.....	45
NOTE 5 : Instruments dérivés.....	45
NOTE 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit.....	47
NOTE 7 : Prêts et créances sur la clientèle .....	48
NOTE 8 : Titres.....	51
NOTE 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles .....	52
NOTE 10 : Impôts différés .....	53
NOTE 11 : Comptes de régularisation et autres actifs .....	54
NOTE 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti.....	54
NOTE 13 : Provisions pour risques et charges.....	56
NOTE 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs .....	56
NOTE 15 : Autres passifs et comptes de régularisation.....	56
NOTE 16 : Capitaux propres- Part du Groupe.....	57
NOTE 17 : Intérêts minoritaires.....	59
NOTE 18 : Engagements hors bilan .....	60
NOTE 19 : Produits et charges d'intérêts.....	61
NOTE 20 : Produits et charges de commissions.....	61
NOTE 21 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire .....	61
NOTE 22 : Frais de personnel .....	62
NOTE 23 : Autres Frais administratifs.....	62
NOTE 24 : Coût du risque.....	62
NOTE 25 : Impôt sur les sociétés .....	63
NOTE 26 : Divers .....	63
NOTE 27 : Avantages au personnel .....	64
NOTE 28 : Paiements basés sur des actions.....	65
NOTE 29 : Information sectorielle .....	66
NOTE 30 : Juste valeur .....	68
NOTE 31 : Exposition et gestion des risques.....	70
NOTE 32 : Transactions avec les parties liées .....	77
NOTE 33 : Projet d'affectation .....	79
NOTE 34 : Honoraires des commissaires aux comptes.....	79
NOTE 35 : Documents accessibles au public .....	79

## NOTE 1 : DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU GROUPE

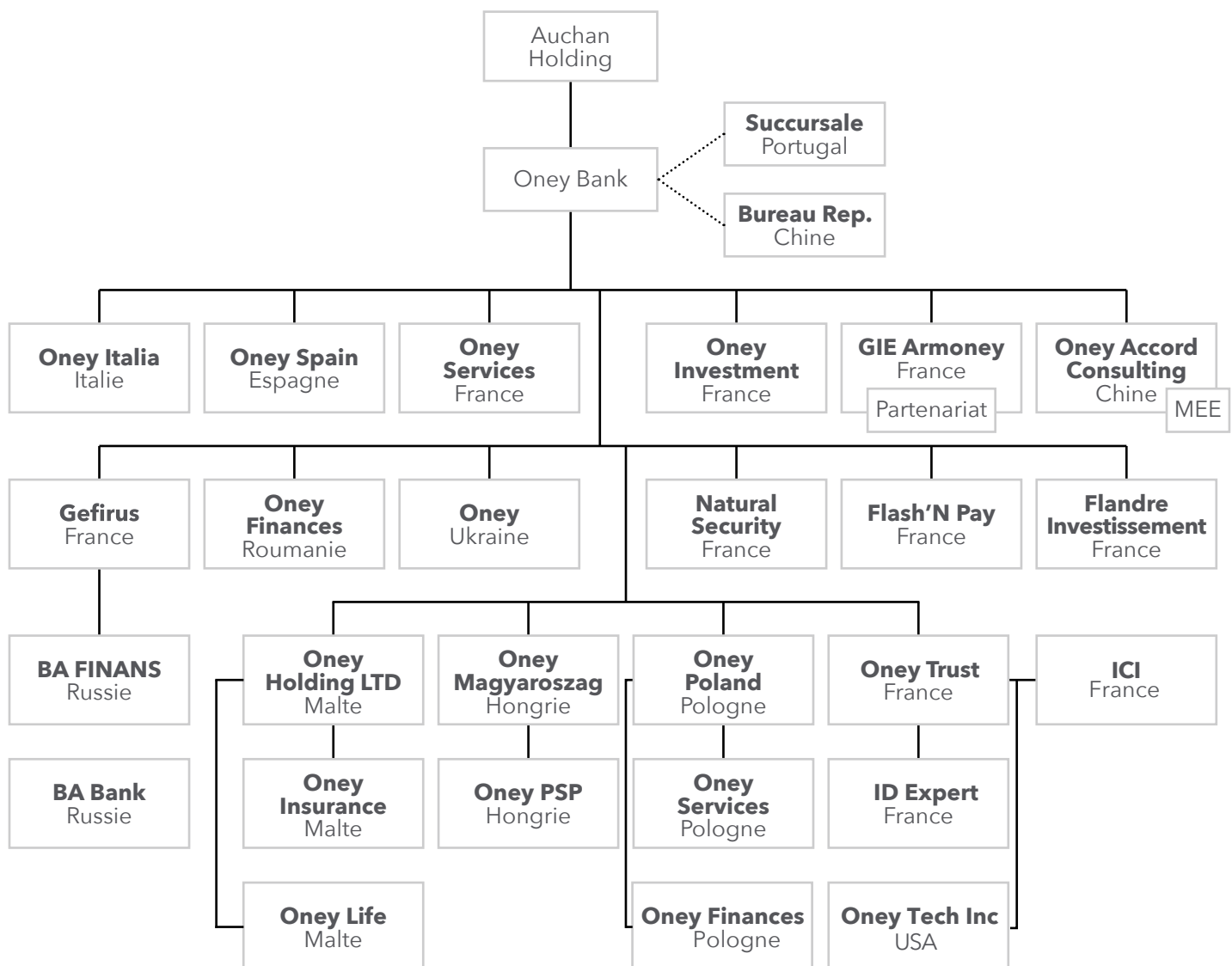
### 1. Présentation juridique de l'entité

Oney Bank S.A., immatriculée sous le numéro 546 380 197 00105, est une société anonyme à Conseil d'Administration domiciliée en France au 40, avenue de Flandre à Croix (59170).

Elle est spécialisée dans toutes opérations de banque et opérations connexes à l'activité bancaire y compris la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers, le courtage en assurance et la représentation de toutes les compagnies d'assurance.

Elle est détenue à 96,3 % par Auchan Holding, société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège est au 40, avenue de Flandres à Croix (59170).

### 2. Organigramme simplifié du groupe ONEY BANK



## NOTE 2 : FAITS MARQUANTS ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

### 1. Faits marquants

- **Notation S&P :**

L'agence Standard & Poor's a dégradé en mars 2018 la notation long terme du groupe ONEY à BBB avec perspective stable. En septembre 2018 cette perspective a été revue à négative. La notation court terme est quant à elle confirmée à A-2 ainsi que le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis de Auchan Holding.

Le 12 février 2019, Auchan Holding et BPCE sont entrés en négociation exclusive pour une prise de participation de BPCE dans Oney Bank à hauteur de 50,1%.

Le 21 février 2019, suite à cette annonce, S&P a confirmé la notation court terme à A-2 et la notation long terme à BBB avec surveillance positive.

- **Première application de la Norme IFRS 9 sur les instruments financiers :**

Le Groupe Oney a mis en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, risques et IT ainsi que l'ensemble des pays concernés. Les travaux ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Une description du nouveau modèle de dépréciation Groupe est fournie en note 3.2.

Le calcul d'impact de la première application d'IFRS 9, sur la base des comptes consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2018, présente une augmentation des provisions nette des réintégrations d'encours hors-bilan de 66 M€ comptabilisée par contrepartie des capitaux propres consolidés. Le chiffrage de l'impact est décrit dans le paragraphe 3.8.2.2 Principaux impacts de la première application de IFRS 9 phase 2 « dépréciation des actifs financiers ».

- **Première application de la Norme IFRS 15 sur les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients :**

Cette norme préparée par l'IASB et le FASB vise à faire converger la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients. Cette norme améliorera l'information financière sur le chiffre d'affaires et sa comparabilité dans les états financiers au niveau mondial.

Le Groupe Oney n'a pas impacté les comptes consolidés, car considéré comme peu matériel, de la première application de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés sachant que cette norme ne s'applique pas aux instruments financiers (IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4) et aux contrats de location (IAS 17).

Une description de la norme est fournie en note 3.2.

- **Suite à la fin du partenariat en 2017 entre Oney Pologne et CABP, une indemnité de sortie a été réglée par CABP en mai 2018 et comptabilisée en PNB.**

## 2. Variation de périmètre

- **Entrées de périmètre / Constitution de nouvelles sociétés :**

Acquisition en janvier 2018 d'ICI un agent spécialisé dans les assurances affinitaires

- **Variation de pourcentage d'intérêt :**

Fusion de FIA-NET avec ONEY Tech sur le premier semestre 2018. Ce nouvel ensemble s'appellera ONEY Trust.

- **Sorties de périmètre :**

Aucune sortie de périmètre sur 2018.

## 3. Evènements post clôture

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

## 4. Arrêté des comptes

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire prévue en date du 23 avril 2019.

### NOTE 3 :

## RÈGLES ET MÉTHODES

### 1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés du groupe ONEY BANQUE ACCORD au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS / IFRS publiées par l'IASB et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out » utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture).

Ce règlement a été complété, notamment par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant sur l'application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations (outre les améliorations annuelles 2010-2012 et 2012-2014 des normes) d'application obligatoire à partir des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne
<p><b>IFRS 9 Instruments financiers</b> La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle est complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3).</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<p><b>IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients</b> L'objectif de cette norme préparée par l'IASB et le FASB est de faire converger la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients. La norme améliorera l'information financière sur le chiffre d'affaires et sa comparabilité dans les états financiers au niveau mondial.</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<p><b>IFRC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée</b> Cours de change à retenir lorsqu'un paiement anticipé a été effectué en amont de la réalisation de la transaction.</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<p><b>Amendement à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions</b> Clarification sur l'évaluation des plans réglés en trésorerie (« cash-settled ») incluant des conditions de présence et performance. Clarification sur la comptabilisation d'une modification d'un plan « cash-settled » en un plan « equity-settled »</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<p><b>Amendement à IAS 40 Transferts d'immeubles de placement</b> Précision sur les conditions de transferts entre les différentes catégories d'actifs</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<p><b>Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</b> Un investisseur doit appliquer les dispositions d'IFRS 9 Instruments financiers, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise.</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2018

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations adoptés par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'ont pas été anticipés.

Par ailleurs, les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'Union européenne à la date de clôture des états financiers.

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS NON ADOPTÉES PAR L'UE	SYNTHÈSE DE LA NORME	IMPACT SUR LE GROUPE
<p><b>IFRS 16</b> <b>Contrats de location</b></p>	<p>La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.</p> <p>Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17. Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.</p> <p>La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.</p>	<p>Le Groupe Oney a débuté l'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels à la suite de sa publication.</p>
<p><b>IFRS 4</b> <b>Contrats d'assurance</b></p>	<p>Amendements « application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ».</p>	
<p><b>IFRIC 23</b> <b>Risques fiscaux</b></p>	<p>Clarification des principes de reconnaissance et d'évaluation des risques fiscaux en application d'IAS 12 (« Uncertainty over tax treatments »).</p>	

## 2. Comparabilité et changement de méthode

- **Comparabilité :**

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe Oney dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire.

- **Changement de méthode :**

Les changements de méthode comptable pour le Groupe Oney depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 portent sur l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15.

- **Description de la nouvelle politique comptable IFRS 9 :**

La norme « IFRS 9 - Instruments financiers ». IFRS 9 s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016.

La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle est complétée par la

méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3).

Les actifs financiers sont classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « Business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) sont enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques de prêt basique (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). À défaut, ces instruments financiers sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat même en cas de cession. Aussi, seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers sont des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride doit être enregistré en juste valeur par résultat s'il ne respecte pas le critère SPPI. Un instrument hybride pourrait respecter le critère SPPI et être donc classé autrement qu'à la JV par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre sont enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. IFRS 9 a également changé le traitement comptable d'une modification de dette n'entraînant pas de décomptabilisation. Oney Bank n'a pas été impacté par cette disposition.

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette nouvelle approche vise à reconnaître dès la date de comptabilisation initiale de l'actif les pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, la provision était conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL représente une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit.

La perte de crédit correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

- **Description de la nouvelle politique comptable IFRS 15 :**

La norme « IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » établit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes : Contrat de location, Contrat d'assurance, Instruments financiers, Titres consolidés, Echanges non monétaires entre entités d'une même branche d'activité destinés à favoriser les ventes à des clients actuels ou potentiels. Ces principes sont applicables à tous les secteurs d'activité. Cette norme s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018



La norme IFRS 15 remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction », IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle », IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » et SIC - 31 « Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité ».

L'application de la norme chez Oney porte sur la comptabilisation du coût des cartes dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Directive européenne sur les services de paiement (DSP2) qui impliquera le renouvellement du stock de cartes privatives en cartes bancaires à partir de 2019.

Chez Oney, cela se traduit par la constatation à l'actif des coûts d'exécution du contrat lorsque ces coûts répondent aux conditions suivantes :

- Ils n'entrent pas dans le champ d'application d'autres normes IFRS qu'IFRS 15
- Ils sont directement liés à un contrat
- Ils procurent à l'entité des ressources qui vont satisfaire une obligation de performance dans le futur
- L'entité s'attend à recouvrer ces coûts
- Les coûts d'exécution du contrat constatés à l'actif sont ainsi amortissables. Ces coûts seront donc étalés sur plusieurs années et non plus comptabilisés en une seule fois.

Seuls deux types de coûts pourront être étalés dans le temps, le support vierge et la personnalisation de la carte.

### 3. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Pour les états financiers consolidés du Groupe Oney, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **Dépréciations des créances :**

La valeur du poste « Prêts et créances à la clientèle » est ajustée par une dépréciation dès la date de comptabilisation initiale des créances.

Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses (nombre d'impayés, taux de récupération historiquement constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc), et d'informations prospectives.

Les dépréciations enregistrées sont le reflet des meilleures estimations de la Direction à la date de clôture des flux futurs de ces créances.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe Oney applique le nouveau modèle de dépréciation requis par la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 substitue au modèle de pertes avérées d'IAS 39 un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux prêts, engagements hors bilan et aux titres de dettes comptabilisés à la juste valeur par OCI.

Conformément à la norme, le groupe Oney classe les actifs en 3 phases (« stage ») : les actifs performants, les actifs sous-performants et les actifs non-performants.

- Un actif performant (Stage 1) correspond à un actif dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative. Le montant de la dépréciation est basé sur les pertes attendues à 12 mois.

- Le passage d'un actif performant à sous-performant (stage 2) se justifie par une dégradation significative de la qualité de crédit depuis son entrée au bilan. Le Groupe Oney a défini cette dégradation par une situation d'impayé de moins de 90 jours en cours ou ayant eu lieu dans les mois précédents. Un retour dans la catégorie d'actif performant s'effectue lorsque la probabilité de défaillance repasse sous un certain niveau de la probabilité de défaillance à l'origine, ce qui se traduit par une période d'observation plus stricte. Oney justifie l'utilisation de ce critère de dégradation du risque par le poids très significatif de l'impayé dans les scores de gestion et l'absence d'une notation bâloise à l'ensemble des entités du groupe.
- Le classement en actif non-performant (stage 3) se justifie par la défaillance de l'actif. La notion de défaillance chez Oney reprend au moins l'un des 3 motifs suivants : existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, existence d'une procédure contentieuse, situation présentant des caractéristiques qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré (par exemple : les encours restructurés avec application d'une décote en France sur laquelle un complément de provision est comptabilisé). La perte attendue est évaluée selon le modèle suivant : le couple PD/EAD (Probabilité de Défaillance/Exposition au moment de la Défaillance) par la LGD (Perte en cas de Défaillance).

La perte attendue de l'actif sera basée sur une PD calculée sur 12 mois pour les actifs performants et sur la durée de vie totale pour les actifs sous-performants. La détermination des PD/EAD à vie est effectuée grâce à des matrices de vieillissement basées sur les PD/EAD à 12 mois. L'utilisation du plafond disponible par le client est également prise en compte dans les calculs d'ECL.

Le dispositif de provisionnement, basé sur une PD et une LGD, converge vers le modèle avancé bâlois mais conserve de fortes spécificités, comme la prise en compte de l'amortissement dans l'EAD, l'utilisation d'un taux du contrat comme taux d'actualisation, le calcul d'une PD à vie pour les actifs sous-performants, l'absence de marges de prudence, et la prise en compte de données prospectives (« Forward-Looking ») pour apprécier le défaut.

La méthodologie de Forward-Looking à destination des pays du Groupe, regroupant les différents facteurs de risques à évaluer et la mise en place de scénarios pour tenir compte d'éléments prospectifs externes (macro-économique) et/ou internes (stratégie d'entreprise).

En France, la méthodologie comprend une composante qui intègre une variation de la probabilité du défaut à venir dans le taux de provision. Cette composante est construite selon la volatilité et l'évolution observée des probabilités de défaut sur les 5 dernières années. Cette méthode a été retenue en France en l'absence de corrélation convaincante avec des éléments macro-économiques.

En Espagne et au Portugal, ces pays s'appuient sur la corrélation entre des données macroéconomiques (taux de chômage, taux Euribor, fichier positif de la banque du pays, etc) et les pertes de crédit attendues.

La gouvernance relative à IFRS 9 décrit le cadre général des différents contrôles et le suivi des pertes de crédit attendues. Les fonctions les plus importantes de la gouvernance portent sur la qualité et la disponibilité des données, les méthodologies et la gestion de la modélisation, les processus de contrôles internes. La gouvernance s'assure que l'entreprise a une vision claire du risque, par l'établissement de reportings contenant des indicateurs clés de performance de l'estimation des pertes de crédits attendues. Les reportings sont utilisés pour expliquer ou ajuster le calibrage du modèle de provisionnement selon des niveaux d'alertes et les mesures correctrices décrites.

L'estimation définitive de l'impact est constatée lors de la transition effective de la nouvelle norme au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le calcul d'impact de la première application d'IFRS 9, sur la base des comptes consolidés au 31/12/2017, présente une augmentation des provisions, comptabilisée par contrepartie des capitaux propres consolidés. Les principaux impacts de la première application sont présentés dans la note 3.8.2.2.

- **Provisions :**

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations.

L'appréciation du montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

- **Provisions techniques d'assurance :**

Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel.

- **Instruments financiers évalués à leur juste valeur :**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

- **Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs :**

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

- **Constatation d'actif d'impôt différé :**

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Le caractère probable est apprécié en tenant compte d'une imputation dans un délai raisonnable.

- **Écarts d'acquisition :**

Les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition s'appuient sur des hypothèses budgétaires à 3 ans et des paramètres (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) qui nécessitent des estimations.

#### **FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Le groupe Oney utilise les formats des documents de synthèse (Bilan, Compte de résultat, Etat du résultat global, Tableau de variation des capitaux propres, Tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2017-02 du 2 juin 2017.

Le Tableau des flux de trésorerie a été établi par l'analyse des flux, en partant du résultat consolidé avant impôt et en utilisant la méthode indirecte.

Par ailleurs, il a été tenu compte de l'objet social de Oney Bank SA pour déterminer le périmètre lié à l'activité opérationnelle, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement. Ainsi les flux liés à l'activité de crédit à la clientèle et aux dettes refinançant cette activité de crédit ont été inclus dans le périmètre lié à l'activité opérationnelle.

Enfin, la définition de la trésorerie retenue correspond à celle préconisée par la Recommandation ANC n°2017-02, à savoir : Caisses et banques centrales (actif et passif), comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit tels qu'ils apparaissent au bilan consolidé du groupe Oney des exercices considérés.

## **4. Périmètre et méthode de consolidation**

Les informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sont celles qui présentent une importance significative, permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière du groupe, des risques qu'il assume et de ses résultats.

Ces comptes consolidés regroupent les comptes de Oney Bank SA et des entités françaises ou étran-

gères composant le groupe Oney. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis selon les règles comptables des pays d'origine, il a été effectué des retraitements et reclassements afin de rendre ces comptes conformes aux principes comptables IFRS du groupe Oney.

### 1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend 25 sociétés (et un bureau de représentation en Chine et une succursale au Portugal) au 31 décembre 2018 :

- 23 sociétés contrôlées,
- 1 société en partenariat,
- 1 société sous influence notable.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

FILIALES	% DE DÉTENTION DU CAPITAL	TYPE DE CONTRÔLE	% DE CONTRÔLE
Oney Spain (Espagne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Italia	100%	Contrôlée	100%
ONEY MAGYAROSZAG (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY PSP (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
GEFIRUS (France)	60%	Contrôlée	100%
BA Finans (Russie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY BANK (Russie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY Poland (Pologne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Services (Pologne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Finances (Pologne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY FINANCES (Roumanie)	100%	Contrôlée	100%
ONEY ACCORD Business Consulting (Chine)	49%	Influence notable	49%
ONEY Services (ex Oney Courtage - France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Holding Limited (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Insurance (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Life (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY UKRAINE (Ukraine)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Investment (France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Trust (fusion de FIA-NET et Oney Tech)	100%	Contrôlée	100%
ID Expert (France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Tech US (USA)	98%	Contrôlée	100%
F N P (France) (Ex Flash'n Pay)	100%	Contrôlée	100%
Flandre Investment (France)	100%	Contrôlée	100%
ICI (France)	100%	Contrôlée	100%
Natural Security (France)	48.33%	Contrôlée	100%
GIE Armoney (France)	50%	Conjoint	50%
STRUCTURE AD HOC	% DE DÉTENTION DU CAPITAL	TYPE DE CONTRÔLE	% DE CONTRÔLE
FCT Oneycord 1 (France)	100%	Contrôlée	100%

Pour rappel, une opération de titrisation avait été réalisée en date du 22 septembre 2009.

Le FCT Oneycord 1, qui devait normalement commencer à s'amortir à compter du 15 octobre 2012, avait été prolongé de 3 ans soit un début d'amortissement le 15 octobre 2015.

En 2015 et en amont de cette date, Oney Bank SA a procédé à une restructuration (nouveau prospectus, nouvelle notation) du FCT Oneycord compartiment 1. La durée de vie a été prolongée jusqu'en septembre 2019.

Ce fonds est entièrement détenu par Oney Bank SA. Les créances cédées ont pour origine les crédits revolving. Le compartiment est rechargé tout au long de sa vie par de nouvelles créances éligibles ainsi que par les tirages réalisés sur les créances déjà titrisées.

Le FCT Oneycord 1 est contrôlé.

Pour plus de détails sur cette opération de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 7.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

## 2. NOTIONS DE CONTRÔLE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe.

A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées.

- **Entités contrôlées :**

Le contrôle existe sur une entité lorsque le groupe Oney est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Oney Bank la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Oney Bank contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Oney Bank détient la moitié ou moins de la moitié

des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

- **Partenariats et co-entreprises - Quote-part des actifs, passifs, charges et produits :**

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

- **Entités sous influence notable - Mise en équivalence :**

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Oney Bank est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

### 3. CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Oney Bank lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Oney Bank, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

## 5. Opérations en devises (IAS 21)

La conversion des comptes des entités dont la monnaie de présentation est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Quant aux comptes de résultat, ils sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les postes du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

Les taux de conversion devises/euros retenus pour les monnaies des principaux pays sont les suivants :

PAYS	DEVICES	TAUX À LA CLÔTURE		TAUX MOYEN ANNUEL	
		Déc. 2018	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2017
Chine	Yuan	0,126983	0,128133	0,128098	0,131085
Hongrie	Forint	0,003115	0,003222	0,003136	0,003234
Pologne	Zloty	0,232482	0,239406	0,234677	0,234947
Russie	Rouble	0,012545	0,014411	0,013507	0,015170
Roumanie	Lei	0,214431	0,214661	0,214864	0,218857
Ukraine	Hryvna	0,031511	0,029691	0,031148	0,033261

## 6. Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition (IFRS 3 Révisée)

L'écart d'acquisition, ou goodwill, généré lors d'un regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent de (a) par rapport à (b), soit :

- **a) le total de :**
  - i) la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ;
  - ii) le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise ; et
  - iii) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.
- **b) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués selon IFRS 3 révisé.**

Dans le cas où l'acquisition est réalisée à partir d'un dérivé (call, put<sup>1</sup>, etc.), ce dérivé, en application d'IFRS 9, fait l'objet d'une valorisation séparée et il est comptabilisé dans le compte de résultat du groupe Oney dès lors qu'il existe un écart entre le prix d'exercice du put (représentant le prix d'acquisition de la société) et la juste valeur de la société acquise. Dans ce cas, la juste valeur de ce dérivé est reprise dans la détermination du goodwill.

L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture.

Les écarts d'acquisition positifs, conformément à IFRS3 Révisée - Regroupement d'entreprises, font l'objet en cas d'existence d'indice de perte de valeur et a minima annuellement, au cours du second semestre de chaque exercice, d'un test de dépréciation de valeur. Les modalités de réalisation de ces tests font l'objet d'une description dans la note 3.11 des règles et méthodes.

1. Méthode de comptabilisation des puts sur minoritaires présentée en note 17.

## 7. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 8. Les instruments financiers (IAS 32 révisée, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels consolidés selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par la Commission Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie selon IFRS 13 comme étant le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans une transaction normale, réalisée entre intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur intègre pour les instruments dérivés :

- L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment - CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut).



- L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment - DVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés notre propre risque de crédit.

Application de la phase 1 « Classement et évaluation » de la nouvelle norme IFRS 9 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

IFRS 9 introduit une approche unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres). Pour les actifs financiers (instruments de dettes), le classement repose sur l'analyse de 2 critères cumulatifs :

- Le critère SPPI (Solely Payment of Principal and Interests) : Remboursements du principal et des intérêts.
- Le Business Model : Modèle de gestion suivi pour la gestion des actifs financiers dont l'objectif est de les détenir avec l'intention :
  - De percevoir les flux de trésorerie contractuels
  - De percevoir les flux de trésorerie contractuels et de la vente.

La classification retenue par la Groupe Oney est détaillée lors de la transition effective de la nouvelle norme au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 1. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La hiérarchie de juste valeur des actifs et des passifs financiers, introduite par l'amendement IFRS 7, est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Ces niveaux sont les suivants :

- **Niveau 1 :**

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

- **Niveau 2 :**

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie.

- **Niveau 3 :**

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

## 2. PRÊTS ET CRÉANCES

### Principes généraux de la phase 1 « classement et évaluation » d'IFRS 9

#### **Principes généraux**

IFRS 9 introduit une approche logique et unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur, y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce cas de figure, l'actif financier est classé dans son intégralité plutôt que d'être soumis à des règles complexes de décomposition. L'approche est fondée sur des principes plutôt que sur des règles comme dans IAS 39, jugées complexes et difficiles à appliquer.

Trois critères doivent être utilisés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classifiés et mesurés :

- **La nature de l'actif** : instrument de dette, instrument de capitaux propres ou instrument dérivé ;
- **Le critère SPPI** (Solely Payment of Principal and Interests) : les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.
- **Le business model test** : le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les actifs financiers doivent être affectés, dans leur intégralité, à l'une des catégories IFRS 9. Cette affectation se fait le jour de l'entrée au bilan de l'actif et ne peut pas être modifiée, sauf situation spécifique notamment en cas de changement de business model.

Les encours dans le Groupe Oney regroupent les encours de crédit revolving et amortissables, les encours comptants et les créances rattachées. Les crédits sont affectés à la catégorie « Prêts et créances à la clientèle ».

Les pays ont analysé l'exhaustivité des contrats des encours en remplissant un questionnaire SPPI par produit.

A partir des caractéristiques de ces derniers (taux d'intérêt, durée et type d'instrument), il a été possible de montrer que les résultats des produits respectaient les critères SPPI avec l'objectif de modèle économique de détenir les actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels. Pour ces encours, la nouvelle norme IFRS 9 n'apporte pas de changement par rapport à IAS 39, et restent comptabiliser au coût amorti au taux d'intérêt effectif.

- **Business model** :

Le groupe Oney ne réalise pas d'opérations de collecte de flux contractuels dans une optique de revente. Toutefois, les pays peuvent réaliser des opérations de cessions de certaines catégories de portefeuilles. Ces cessions répondent à des opportunités de marché ou à des demandes internes ponctuelles.

Le business model associé aux portefeuilles en surendettement pour lequel il y a régulièrement des cessions, n'est pas de collecter les flux contractuels en vue de les céder. L'objectif est uniquement de détenir ces actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et en aucun cas avec un objectif de revente, on ne peut pas avoir une évaluation à la JV par OCI Selon la norme les cessions d'actifs ne sont pas incompatibles avec le modèle de gestion « collecte des flux contractuels », comme le précise la norme IFRS 9 (paragraphe B4.1.3A) : « Le modèle économique peut consister à détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels même si l'entité vend des actifs financiers lorsque leur risque de crédit augmente [...] Quelles que soient leur fréquence et leur valeur, les ventes motivées par une augmentation du risque de crédit des actifs ne sont pas incompatibles avec un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels [...] Les activités de gestion du risque de crédit qui visent à minimiser les pertes de crédit potentielles liées à une détérioration du crédit font partie intégrante d'un tel modèle économique... ».

Le business model est analysé à l'origine et la cession des prêts en surendettement ne remet pas en cause le business model de collecter les flux contractuels.

**Effet de la première application d'IFRS 9**

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	31/12/2017	1 <sup>ÈRE</sup> APPLICATION	01/01/2018
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	3 619		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		2 813	2 813
Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables *		805	805

\*Oney reconnaît ses actions à caractère stratégique en instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

**Principaux impacts de la première application de IFRS 9 phase 2**  
**« dépréciation des actifs financiers »**

L'estimation définitive de l'impact est constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de la transition effective de la nouvelle norme.

Le calcul d'impact de la première application d'IFRS 9 est réalisée sur la base des comptes consolidés au 31/12/2017 L'augmentation des provisions est comptabilisée par contrepartie des capitaux propres consolidés.

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	31/12/2017	1 <sup>ÈRE</sup> APPLICATION	01/01/2018
<b>Encours brut</b> +	<b>2 831 764</b>	<b>42 522</b>	<b>2 874 286</b>
Stage 1 encours sains (soumis à une ECL 12 mois)		9	2 203 303
Stage 2 encours dégradés (soumis à une ECL à maturité)		114	185 326
Stage 3 encours dépréciés (soumis à une ECL à maturité)		42 398	485 657
<b>Dépréciations</b> -	<b>356 258</b>	<b>108 786</b>	<b>464 959</b>
Stage 1 encours sains (soumis à une ECL 12 mois)		30 740	40 628
Stage 2 encours dégradés (soumis à une ECL à maturité)		28 878	41 606
Stage 3 encours dépréciés (soumis à une ECL à maturité)		49 169	382 726
<b>Encours Nets</b> =	<b>2 475 507</b>	<b>66 265</b>	<b>2 409 327</b>
Stage 1 encours sains (soumis à une ECL 12 mois)		30 730	2 162 675
Stage 2 encours dégradés (soumis à une ECL à maturité)		28 764	143 720
Stage 3 encours dépréciés (soumis à une ECL à maturité)		6 771	102 931

L'impact net de la 1<sup>ère</sup> application de 66,3 M€ tient compte de l'application du forward looking pour 16,3 M€ et de la réintégration d'encours net au bilan pour -1,5 M€.

Cette réintégration d'encours net au bilan s'explique par la comptabilisation des intérêts de plus de 90 jours auparavant comptabilisés en hors bilan pour Espagne, Portugal, Hongrie et Russie.

Les encours bruts reconnus pour 42,5 M€ sont dépréciés à hauteur de 41 M€.

### 3. ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

La catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur comprend les instruments financiers qui ne relèvent pas de la catégorie des prêts et créances. Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition y compris les coûts de transaction.

IFRS 9 impose une comptabilisation à la juste valeur par résultat ou sur option juste valeur par capitaux propres non recyclable. Oney retient l'option suivante :

- Les titres non consolidés dont l'activité économique est liée à celle de l'entreprise sont comptabilisés en juste valeur par OCI non recyclable.
- Les titres non consolidés dont l'activité économique n'est pas liée à celle de l'entreprise sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués à la valeur de marché et les variations de celle-ci sont enregistrées selon l'option retenue, soit en résultat, soit en capitaux propres.

Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés compte de résultat. Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Oney utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Oney prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Oney constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

La constatation de cette dépréciation se fait par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

### 4. LES PASSIFS FINANCIERS

Les dispositions contenues dans IAS 39 demeurent pour l'essentiel inchangées dans IFRS 9 : la plupart des passifs financiers continueront donc à être évalués au coût amorti (IFRS 9 §4.2.1) et en juste valeur par résultat pour les positions de trading (IFRS 9 §4.2.1a).

La norme IFRS 9 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.

Il est toutefois précisé qu'Oney n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 9 inclut la même option que dans IAS 39, à l'origine et de manière irrévocable, permettant aux entités d'évaluer leurs passifs financiers à la juste valeur par le résultat si des critères spécifiques sont remplis (IFRS 9 §4.2.2).

## 5. COÛTS DES EMPRUNTS (IAS 23)

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus conformément au traitement de référence d'IAS 23.

Ainsi les frais initiaux de création ou de restructuration du FCT dont la finalité première est de pouvoir apporter les titres en REPO auprès de la Banque Centrale Européenne ont été affectés au TIE du financement obtenu.

De même les charges de commissions supportées dans le cadre de la mise en place de financements et de lignes confirmées bancaires sont intégrées au taux d'intérêt effectif de l'instrument sur la durée de vie prévue de l'instrument.

## 6. DISTINCTION DETTES - CAPITAUX PROPRES

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

## 7. LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9, destinés à couvrir les expositions du Groupe au risque de marché (taux, change). Cependant, les dérivés utilisés pour la couverture du risque de change ne suivent pas la comptabilité de couverture au sens d'IFRS 9.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La juste valeur est déterminée par des outils de valorisation internes et comparée aux valorisations données par les contreparties bancaires.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

### • La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur associée à un actif ou passif financier. Elle est applicable si elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la norme à savoir :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou un passif financier.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- **Couverture de juste valeur :** la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- **Couverture de flux de trésorerie :** la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture Oney Bank a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base des flux futurs de trésorerie de groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques de taux.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais de la comparaison trimestrielle entre le stock de refinancement indexé sur l'Eonia présent et prévisionnel et le portefeuille d'instruments de couverture. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité de ces relations se fait au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Les instruments de couverture utilisés par le groupe Oney sont des Cap et des swaps.

Les CAP, utilisés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, font l'objet également de test d'efficacité. Ce test d'efficacité est réalisé en distinguant la valeur intrinsèque de l'option et la valeur temps. Les variations de valeur temps sont systématiquement enregistrées en résultat.

Selon la norme IFRS 9, ces instruments destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de taux doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux de trésorerie.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture (Couverture de flux de trésorerie), la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert.
- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserves de Cash Flow Hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Pour les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Le dérivé incorporé a pour effet de modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du cours d'une marchandise, d'un

taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, tout ou partie des flux de trésorerie qui autrement seraient exigés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat. Un dérivé qui est attaché à un instrument financier, mais qui est contractuellement transférable indépendamment de cet instrument ou dont la contrepartie diffère de celle de cet instrument n'est pas un dérivé incorporé, mais un instrument financier distinct.

La totalité de l'instrument hybride est comptabilisée selon les règles applicables aux actifs financiers vues ci-dessus :

- donc séparation interdite
- donc fair value option inutile

Pour les dérivés incorporés à des passifs financiers, la séparation est obligatoire si le dérivé n'est pas considéré comme étant une clause étroitement liée au contrat hôte.

- **Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture**

Par ailleurs, le groupe Oney, pour répondre à un objectif de refinancement indexé sur une base Eonia peut procéder à la mise en place de swap de transformation d'une partie des dettes émises sur un indice Euribor en Eonia.

Ces swaps de transformation, appelés basis swap, ont été comptabilisés à la juste valeur par résultat. En effet, il n'a pas été possible de documenter une relation de couverture sur ces instruments.

## 8. DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou en partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

## 9. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan dès lors qu'ils sont accordés à des conditions normales (dans le cas contraire un actif ou un passif est comptabilisé). Ils font, le cas échéant, l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

## 10. ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

## 9. Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Oney applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif. Les principes retenus sont les suivants :

- **Immobilisations corporelles :**

Constructions :	8 à 40 ans
Agencements, aménagement et sécurité :	6 ans 2/3 à 10 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

- **Immobilisations incorporelles :**

Les logiciels acquis sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement comptable sur trois ans.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées.

Les plus ou moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en Gains ou pertes nets sur autres actifs.

## 10. Dépréciation des immobilisations (IAS 36)

IAS 36 - Dépréciation des actifs - définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des business plans à 3 ans approuvés par la Direction. Au-delà, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les écarts d'acquisition, les flux de résultats nets sont extrapolés sur une période complémentaire de 6 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9<sup>ème</sup> année.

PAYS	France	Portugal	Espagne	Italie	Pologne	Hongrie	Roumanie	Russie	Ukraine	Chine
Taux d'actualisation « Banking »	7,63%	11,25%	9,13%	9,63%	8,60%	10,17%	10,17%	10,50%	15,13%	8,44%
Taux d'actualisation « non Banking »	6,37%			8,37%	7,34%		8,91%	9,24%	13,87%	7,18%
Taux de croissance à l'infini	1% ou 2%	1% ou 2%	1% ou 2%		1% ou 2%	1% ou 2%	1% ou 2%	1% ou 2%	1% ou 2%	1% ou 2%



Les flux sont actualisés au taux d'actualisation majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base du taux de rendement observé sur le marché actions du secteur bancaire pour les établissements de crédit et du secteur retail pour les sociétés apportées d'affaires à des partenaires bancaires.

Le niveau de fonds propres normatifs retenu dans le cadre de l'analyse est de 10,75% pour 2018.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur à chaque arrêté.

Ce test est également effectué une fois par an (en pratique en fin d'année) pour les actifs à durée de vie indéfinie tels que les écarts d'acquisition.

- **Identification des unités génératrices de trésorerie (UGT)**

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe Oney a reparti l'ensemble de ses activités en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition est opérée de manière cohérente avec l'organisation du Groupe. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition d'une UGT.

- **Analyse de la sensibilité des écarts d'acquisition**

Sur Oney Espagne, Oney Portugal et ICI (seules entités du groupe pour lesquelles il y a un écart d'acquisition), l'augmentation du taux d'actualisation de 100bp diminuerait la valeur de 34,4 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

Sur Oney Espagne, Oney Portugal et ICI la diminution du taux de croissance à l'infini de 100bp diminuerait la valeur de 19,3 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

Sur Oney Espagne et Oney Portugal, la hausse du niveau de fonds propres normatifs de 50bp diminuerait la valeur de 3,8 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

## 11. Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- (i) le goodwill non déductible fiscalement,
- (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et
- (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé par le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Les déficits fiscaux et autres différences temporaires donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux est probable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Deux conditions sont requises pour l'application de cette règle.

- 1/ L'entité doit avoir dégagé un résultat fiscal positif sur les deux dernières années (N et N-1) ;
- 2/ Une analyse du tax plan concernant les 3 années à venir est nécessaire pour démontrer que les pertes fiscales reportables et les impôts différés actifs sur les différences temporelles pourront être récupérés dans un délai court de 3 ans, grâce à des bénéfices courants.

## 12. Provisions (IAS 37)

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du groupe Oney à l'égard d'un tiers probable du fait certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

## 13. Les avantages au personnel (IAS 19 révisée)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19 révisée, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### **Avantages postérieurs à l'emploi : Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

ONEY BANK participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Conformément à la norme IAS 19 révisée - Avantages au personnel - le Groupe recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Le Groupe comptabilise les pertes et gains actuariels en autres éléments du résultat global (OCI).

## 14. Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

La méthode de valorisation des options retenue est faite selon les critères suivants :

- Détermination d'une valeur sous-jacente de l'option à la date d'octroi décorrélée de toute condition prévue au plan d'option. Cette valeur est déterminée par l'application du modèle binomial ;
- Les conditions spécifiques sont prises en compte, par la suite, par application d'un coefficient de probabilité à la valeur sous-jacente.

La valeur du sous-jacent de l'option est la valeur d'un call déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- Durée de l'option (fixée par le plan d'options) ;
- Prix d'exercice de l'option ;
- Taux d'intérêt (le taux retenu est celui des OAT 4 ans) ;
- Valorisation du titre au moment de l'attribution ;
- Volatilité du marché sectoriel (en l'absence de cotation du sous-jacent).

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés au cours de la période d'indisponibilité.

Les droits sont comptabilisés en charges dans la rubrique « frais de personnel ». La contrepartie de la charge est constatée en dette dans la mesure où les actions feront l'objet d'un rachat par le Groupe. La charge est étalée sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive.

Lorsque la valeur du sous-jacent de l'option a été surestimée, la reprise est faite par les capitaux propres.

## 15. Engagements de rachats de titres aux minoritaires

Le groupe Oney a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe contrôlées des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent à des engagements optionnels (ventes d'option de vente). Le prix d'exercice de ces options était établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition ou de la création en tenant compte de l'activité future des entités.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 révisée, le Groupe constate une dette au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres part du Groupe.

La valeur de la dette au titre du PUT s'ajuste à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice le plus probable des options.

## 16. Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## 17. Les activités d'assurance (IFRS 4)

Les deux sociétés (vie et non-vie) traitent principalement de l'assurance emprunteurs, de l'assurance affinitaire et de la prévoyance en France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie sont calculées par un actuaire externe selon les méthodes définies par la réglementation, elles sont conformes aux normes IFRS. Les provisions techniques tiennent compte par ailleurs d'une marge de prudence eu regard à la faiblesse d'historique de sinistralité et de l'environnement économique des pays concernés. Elles correspondent aux charges à prévoir pour faire face à la sinistralité déclarée en cours de traitement, aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) et aux provisions pour risques non éteints.

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Les sociétés d'assurance doivent respecter le ratio de solvabilité de Malte où elles sont implantées. Malte en tant que pays membre de l'UE suit la réglementation solvabilité 2 en vigueur au sein de l'Europe.

## 18. Transactions avec les parties liées

Les parties liées et parties sœurs évoquées dans les annexes sont la société mère Auchan Holding et les filiales de Auchan Holding. Seules les opérations significatives sont signalées.

## 19. Résultat par action

Le Groupe Oney présente un résultat de base par action calculé à partir du résultat des activités poursuivies. Cette information est également déclinée à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net - part du groupe - de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

## 20. Transfert d'actifs financiers (IFRS 7 amendée)

L'amendement à l'IFRS 7 précise les informations à fournir sur :

- les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ;
- les actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés mais dans lesquels l'entité conserve une implication continue ; et
- la saisonnalité des transferts d'actifs financiers afin de mettre en évidence les opérations de « window dressing » (pour les actifs décomptabilisés).

## NOTE 4 : CAISSE, BANQUES CENTRALES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Banque	389 270	342 489	46 781
Distributeurs de billets - Espaces financiers	10 383	9 231	1 152
Autres	1 187	1 025	162
<b>Total</b>	<b>400 841</b>	<b>352 746</b>	<b>48 095</b>

Le groupe Oney a constitué, dans le cadre de la réglementation Bâle 3 et du ratio de liquidité court terme (LCR), un portefeuille d'actifs de très haute qualité via des dépôts en comptes courants auprès de Banques Centrales, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## NOTE 5 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les opérations sur instruments financiers à terme portant sur les taux d'intérêts s'élèvent à 590 millions d'euros contre 1 005 millions d'euros à fin 2017. Le portefeuille peut être identifié à travers plusieurs groupes :

### 1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les swaps amortissables payeurs taux fixe sont utilisés pour couvrir les risques associés aux financements des encours à taux fixes ;

### 2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE COMPTABLE

Les options de taux (CAP - garantie d'un taux plafond et éventuellement FLOOR - garantie d'un taux plancher) sont utilisées pour se prémunir contre une hausse de coût de financement des encours à taux variable issue d'une forte augmentation des taux ;

Les swaps de devises (cross currency swap) sont utilisés pour couvrir les risques associés au refinancement des filiales hors zone euro.

La juste valeur de ces instruments est dans le tableau ci-dessous :

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE ET DE TRADING (en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
<b>INSTRUMENTS DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE</b>	<b>2 161</b>	<b>43</b>	<b>710</b>	<b>1 938</b>
<b>Instruments de taux d'intérêts :</b>				
Instruments fermes		43	710	1 938
Instruments conditionnels				
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>167</b>	<b>142</b>
<b>Instruments de taux d'intérêts :</b>				
Instruments fermes			167	142
Instruments conditionnels				

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE ET DE TRADING (en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>1 270</b>	<b>79</b>	<b>1 804</b>
<b>Instruments de taux d'intérêts :</b>				
Instruments fermes		1 270	79	1 804
Instruments conditionnels				
<b>TOTAL</b>	<b>2 161</b>	<b>1 312</b>	<b>956</b>	<b>3 884</b>

- **Première application de IFRS 9 Phase 3 « comptabilité de couverture » :**

IFRS 9 introduit un modèle sensiblement réformé pour la comptabilité de couverture, en réconciliant cette dernière et la gestion des risques. Oney pourra utiliser les informations issues de la gestion des risques comme base de la comptabilité de couverture.

La norme IFRS 9 permet un allègement de la démonstration de l'efficacité par la suppression de la règle actuelle 80/125 % et la possibilité d'une démonstration qualitative pour les couvertures simples.

Les opérations de micro-couverture en cash flow hedge chez Oney sont les swaps de taux d'intérêts (IRS) payeur taux fixe receveur variable (EURIBOR 3 mois le plus fréquemment) qui permettent la couverture d'un emprunt unique à chaque fois. Cette micro-couverture nécessite la rédaction d'une documentation décrivant la couverture et l'élément couvert. S'ajoute à cela, un test d'efficacité de façon rétrospective et prospective. Ces swaps de taux d'intérêts sont comptabilisés, sous IFRS 9, directement en juste valeur par capitaux propres. Tout comme les opérations de macro couvertures précédentes il n'y a plus de risque de déclassement en trading des couvertures ne respectant pas le test 80 - 125 %.

- **Information e IFRS 9 Phase 3 « comptabilité de couverture » :**

CATEGORIE	Nature de l'instrument	Montant Notionnel	Variation depuis le 31/12/2017	Juste valeur de marché au 31/12/2018
Dérivés classés en trading (CCS)	Cross Currency Swap	33 207	3 301	2 161
Dérivés classés en CFH (IRS)	Interest Rate Swap	450 000	368	-1 312
<b>TOTAL</b>		<b>483 207</b>	<b>3 668</b>	<b>849</b>

## NOTE 6 : PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	VARIATION
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit :</b>	<b>142 650</b>	<b>94 000</b>	<b>48 650</b>
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit :</b>	<b>44 900</b>	<b>43 955</b>	<b>944</b>
Principal	44 890	43 904	987
Créances rattachées	9	52	-42
<b>Prêts subordonnés :</b>	0	0	0
Principal	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0

### ECHÉANCIER

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2018
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit :</b>	<b>44 900</b>	<b>0</b>			<b>44 900</b>
Principal	44 890	0			44 890
Créances rattachées	9				9
<b>Prêts subordonnés :</b>					
Principal					
Créances rattachées					

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2018
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit :</b>	<b>43 305</b>	<b>650</b>			<b>43 955</b>
Principal	43 254	650			43 904
Créances rattachées	52				52
<b>Prêts subordonnés :</b>					
Principal					
Créances rattachées					

## NOTE 7 : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

### 1. Principes généraux de la phase 1 « classement et évaluation » d'IFRS 9

#### 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

IFRS 9 introduit une approche logique et unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur, y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce cas de figure, l'actif financier est classé dans son intégralité plutôt que d'être soumis à des règles complexes de décomposition. L'approche est fondée sur des principes plutôt que sur des règles comme dans IAS 39, jugées complexes et difficiles à appliquer.

Trois critères doivent être utilisés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classifiés et mesurés :

- **La nature de l'actif** : instrument de dette, instrument de capitaux propres ou instrument dérivé ;
- **Le critère SPPI** (Solely Payment of Principal and Interests) : les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels **de l'actif financier**.
- **Le business model test** : le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les actifs financiers doivent être affectés, dans leur intégralité, à l'une des catégories IFRS 9. Cette affectation se fait le jour de l'entrée au bilan de l'actif et ne peut pas être modifiée, sauf situation spécifique notamment en cas de changement de business model.

Les encours dans le Groupe Oney regroupent les encours de crédit revolving et amortissables, les encours comptants et les créances rattachées. Les crédits sont affectés à la catégorie « Prêts et créances à la clientèle ».

Les pays ont analysé l'exhaustivité des contrats des encours en remplissant un questionnaire SPPI par produit.

A partir des caractéristiques de ces derniers (taux d'intérêt, durée et type d'instrument), il a été possible de montrer que les résultats des produits respectaient les critères SPPI avec l'objectif de modèle économique de détenir les actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels. Pour ces encours, la nouvelle norme IFRS 9 n'apporte pas de changement par rapport à IAS 39, et restent comptabiliser au coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Business model :

Le groupe Oney ne réalise pas d'opérations de collecte de flux contractuels dans une optique de revente. Toutefois, les pays peuvent réaliser des opérations de cessions de certaines catégories de portefeuilles. Ces cessions répondent à des opportunités de marché ou à des demandes internes ponctuelles.

Le business model associé aux portefeuilles en surendettement pour lequel il y a régulièrement des cessions, n'est pas de collecter les flux contractuels en vue de les céder. L'objectif est uniquement de détenir ces actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et en aucun cas avec un objectif de revente, on ne peut pas avoir une évaluation à la JV par OCI

Selon la norme les cessions d'actifs ne sont pas incompatibles avec le modèle de gestion « collecte des flux contractuels », comme le précise la norme IFRS 9 (paragraphe B4.1.3A) : « Le modèle économique peut consister à détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels même



si l'entité vend des actifs financiers lorsque leur risque de crédit augmente [...] Quelles que soient leur fréquence et leur valeur, les ventes motivées par une augmentation du risque de crédit des actifs ne sont pas incompatibles avec un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels [...] Les activités de gestion du risque de crédit qui visent à minimiser les pertes de crédit potentielles liées à une détérioration du crédit font partie intégrante d'un tel modèle économique... ».

Le business model est analysé à l'origine et la cession des prêts en surendettement ne remet pas en cause le business model de collecter les flux contractuels.

## 2. Echancier

PRÊTS ET CRÉANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2018
<b>Compte courant de la clientèle</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Encours brut global :</b>	<b>541 342</b>	<b>725 214</b>	<b>1 395 093</b>	<b>210 446</b>	<b>2 872 094</b>
Encours sains (stage 1) soumis à une ECL à 12 mois	479 558	578 059	1 069 477	129 769	2 256 862
Encours dégradés (stage 2) soumis à une ECL à maturité	25 936	51 730	112 833	21 665	212 164
Encours dépréciés (stage 3) soumis à une ECL à maturité	35 848	95 425	212 783	59 012	403 069

PRÊTS ET CRÉANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2017
<b>Compte courant de la clientèle</b>	<b>25</b>				<b>25</b>
<b>Encours brut global :</b>	<b>685 417</b>	<b>640 187</b>	<b>1 312 758</b>	<b>193 402</b>	<b>2 831 764</b>
<b>Encours sains :</b>	<b>628 868</b>	<b>533 360</b>	<b>1 047 421</b>	<b>129 260</b>	<b>2 338 909</b>
Encours sains	622 763	533 360	1 047 421	129 260	2 332 804
Créances rattachées	6 105				6 105
<b>Encours dépréciés :</b>	<b>56 549</b>	<b>106 827</b>	<b>265 337</b>	<b>64 142</b>	<b>492 855</b>

## 3. Encours dépréciés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017	Variation
Encours sains (1) IAS 39			2 338 909	
Encours dépréciés IAS 39			492 856	
<b>Encours bruts</b>	<b>2 872 094</b>	<b>2 874 286</b>	<b>2 831 764</b>	<b>40 330</b>
Stage 1 encours sains soumis à une ECL à 12 mois	+ 2 256 862	2 203 303		
Stage 2 encours dégradés soumis à une ECL à maturité	+ 212 164	185 326		
Stage 3 encours dépréciés soumis à une ECL à maturité	+ 403 069	485 657		
<b>Dépréciations</b>	<b>- 386 783</b>	<b>464 959</b>	<b>356 258</b>	<b>30 525</b>
<b>Encours fin de période :</b>	<b>= 2 485 311</b>	<b>2 409 327</b>	<b>2 475 507</b>	<b>9 804</b>
Poids des encours Stage 3 / encours totaux :	14%	16,9%		
<b>Taux de couverture des encours totaux :</b>	<b>13,5%</b>	<b>16,2%</b>		
Poids des encours dépréciés / encours totaux :			17,4%	
<b>Taux de couverture des encours dépréciés :</b>			<b>72,3%</b>	

(1) Dont créances rattachées

## 4. Transfert d'encours

(en milliers d'euros)	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) - (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018</b>	2 202 606	40 510	185 301	41 778	486 379	382 672	2 874 286	464 959	<b>2 409 327</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un stage à l'autre</b>									
Transferts vers Stage 1 (ECL 12 mois)	149 840	<b>26 981</b>	<b>-148 615</b>	<b>-26 227</b>	<b>-1 224</b>	<b>-753</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Transferts vers Stage 2 (ECL Maturité)	-320 000	-7 590	380 168	39 087	-60 168	-31 496	0	0	
Transferts vers Stage 3 (ECL Maturité Dépréciés)	-19 368	-355	-147 192	-54 741	166 560	55 096	0	0	
<b>Total transfert</b>	<b>-189 528</b>	<b>19 035</b>	<b>84 361</b>	<b>-41 882</b>	<b>105 167</b>	<b>22 846</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>									
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	2 087 486	41 266	9 285	2 380	28	16	2 096 799	43 661	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-1 835 023	-37 484	-63 478	-13 295	-120 894	-89 160	-2 019 395	-139 938	
Impact sur les expositions ECL transférées entre les stages au cours de la période	-1 870	-23 340	1 616	57 795	1 928	36 280	1 674	70 735	
Passage à perte	30	29	2	2	-64 394	-45 941	-64 362	-45 910	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-2 075	-1 366	-4 694	-2 402	-3 515	-2 348	-10 283	-6 116	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		26		-19		-68	0	-61	
Changements dans le modèle / méthodologie		0		0		0	0	0	
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	-4 764	-74	-230	-20	-1 631	-453	-6 625	-548	
<b>Total variations</b>	<b>243 784</b>	<b>-20 944</b>	<b>-57 499</b>	<b>44 442</b>	<b>-188 478</b>	<b>-101 674</b>	<b>-2 192</b>	<b>-78 176</b>	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>2 256 862</b>	<b>38 602</b>	<b>212 164</b>	<b>44 338</b>	<b>403 069</b>	<b>303 844</b>	<b>2 872 094</b>	<b>386 783</b>	<b>2 485 311</b>

## 5. Variation de la dépréciation des encours clientèle

VARIATION DE LA DEPRECIATION (en milliers d'euros)	du 01/01/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>Dépréciations début de période :</b>	<b>356 258</b>	<b>436 768</b>
Variation de périmètre		
1 <sup>ère</sup> application IFRS 9	108 786	
Dotations	40 432	7 451
Reprises	115 147	84 290
Reprise de décote sur encours en surendettement	-2 753	-3 427
Autres reclassements + écarts de conversion	-792	-244
<b>Dépréciations fin de période :</b>	<b>386 784</b>	<b>356 258</b>

## 6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

- Les actifs transférés non décomptabilisés correspondent à des encours à la clientèle logés au sein du FCT Oneycord compartiment 1. Au 31 décembre 2018, le montant des actifs concernés nets des passifs associés s'élève à 737 millions d'euros contre 720 millions d'euros au 31 décembre 2017, et restent comptabilisés au bilan du groupe sur la ligne Prêts et Créances sur la Clientèle.

- Le montant des actifs décomptabilisés avec une implication continue correspondent aux cessions d'encours en surendettement pour lesquels l'activité de recouvrement reste assurée par le groupe Oney. Au 31 décembre 2018, le montant des encours décomptabilisés avec une implication continue s'élève à 2,4 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

## NOTE 8 : TITRES

### 1. Titres évalués à la juste valeur par résultat ou par OCI

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille en « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » ou « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction du capital des sociétés qui les ont émis.

(en milliers d'euros)	Juste valeur	% détention	2018	2017
Visa Inc	par résultat	< 1%	1 111	1 320
VISA pref shares	par résultat	< 1%	2 087	1 493
Swift	par OCI	< 1%	62	62
Fivory	par OCI	< 1%	743	743
Adhésion FDGR	par OCI	< 1%	364	1
Autres	par OCI	< 1%	8	
<b>TOTAL</b>			<b>4 376</b>	<b>3 619</b>

### 2. Participations /Co-entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	2018	2017
Au 1 <sup>er</sup> janvier	2 317	7 352
Augmentation de capital		
Cession de titres		
Dilution / relution / autres	-31	-201
Goodwill (y compris effet de change)		-3 690
Quote-part dans résultat	1 173	-1 144
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 459</b>	<b>2 317</b>

Au 31 décembre 2017, Oney a décidé de déprécier la totalité du goodwill comptabilisé en 2015, compte tenu de perspectives incertaines pour Oney China.

### 3. Partenariats

- GIE Armoney** : ARMONEY a été créé le 11 juin 2010 sous forme d'un Groupement d'Intérêt Economique à conseil de surveillance et directoire entre Crédit Mutuel Arkéa et Oney Bank SA. Chaque membre dispose d'une part sans valeur nominale. Ce partenariat s'inscrit dans le contexte de Sepa et dans le cadre de la mise en place de la directive sur les services de paiement. Il a pour objet, de faciliter et de développer l'activité économique de ses membres dans le domaine des moyens et services de paiement et de la monétique. Son établissement principal se situe au 118, Avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris.  
 L'assemblée Générale a décidé de mettre fin à l'activité du GIE Armoney. Sa dissolution est effective au 31 décembre 2018, la liquidation de la société sera actée avant la fin du premier trimestre 2019. Les opérations couvertes par le GIE seront sécurisées contractuellement avec Arkéa jusque 2020.

#### NOTE 9 :

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	Ecart d'acquisition	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2018	26 443	46 752	73 195
<b>Valeur brute 31.12.2018</b>	<b>31 478</b>	<b>56 799</b>	<b>88 277</b>
Cumul Amort. & Dépr. 01.01.2018	0	29 264	24 824
<b>Cumul Amort. &amp; Dépr. 31.12.2018</b>	<b>0</b>	<b>35 010</b>	<b>35 010</b>
Valeur nette 01.01.2018	26 443	17 488	43 931
<b>Valeur nette 31.12.2018</b>	<b>31 478</b>	<b>21 789</b>	<b>53 267</b>

Les écarts d'acquisition sont composés :

- d'un écart d'acquisition sur Oney Portugal (daté du 1er juillet 2000 amorti initialement sur la base d'une durée de 20 ans jusqu'au 31 décembre 2003 et daté du 1<sup>er</sup> janvier 2005 à la suite du rachat complémentaire des titres Oney Portugal détenus par Cofinoga). Sa valeur nette est de 18 394 K€ ;
- d'un écart sur Oney Espagne (ex Accordfin) de 8 049 K€ daté du 3 juillet 2010 en lien avec l'exercice par Santander Consumer Finance de son PUT sur les 49% d'Accordfin qu'elle détenait.
- d'un écart d'acquisition sur ICI de 5 035 K€.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	Terrain	Construction	Matériels bureau et informatique et autres	Agencement, installation	En cours	Autres	TOTAL
<b>Valeur brute 01.01.2018 :</b>	<b>6 477</b>	<b>23 531</b>	<b>23 288</b>	<b>19 430</b>	<b>12</b>	<b>877</b>	<b>73 615</b>
Acquisitions de la période	0	0	1 984	722	235	177	3 119
Cessions et mises au rebut	0	0	152	10	0	2	164
Reclassements / variation de périmètre	0	0	15	4	0	0	19
Variation de l'écart de conversion	0	0	-72	-5	-3	-3	-83
<b>Valeur brute 31.12.2018 :</b>	<b>6 477</b>	<b>23 531</b>	<b>25 063</b>	<b>20 141</b>	<b>245</b>	<b>1 049</b>	<b>76 505</b>
<b>Cumul Amortissements &amp; Dépréciation. 01.01.2018 :</b>		2 552	18 881	9 612		720	31 764
Dotations aux Amortissement		792	2 450	1 951		91	5 284
Cessions et mises au rebut		0	154	10		0	164
Reclassements / variation de périmètre		0	9	4		0	13
Variation de l'écart de conversion		0	-57	-3		-2	-63
<b>Cumul Amortissements &amp; Dépréciation 31.12.2018 :</b>		<b>3 343</b>	<b>21 129</b>	<b>11 553</b>	<b>-</b>	<b>809</b>	<b>36 834</b>
Valeur nette 01.01.2018 :	6 477	20 980	4 407	9 818	12	157	41 850
<b>Valeur nette 31.12.2018 :</b>	<b>6 477</b>	<b>20 188</b>	<b>3 934</b>	<b>8 588</b>	<b>245</b>	<b>240</b>	<b>39 671</b>

## NOTE 10 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

Ce tableau explique la variation de la position nette d'impôts différés (actifs - passifs)

(en milliers d'euros)	01/01/2018	Variation par résultat	Variation par capitaux propres	Ecart conversion / Reclassement	31/12/2018
Provisions non déductibles	21 359	-3 018	21 774	-2 678	37 437
Provisions réglementées	-737	493			-244
Instruments financiers	704	-299	-118		287
Autres	8 190	1 196	-136	2 644	11 894
<b>TOTAL</b>	<b>29 515</b>	<b>-1 628</b>	<b>21 520</b>	<b>-34</b>	<b>49 374</b>

La rubrique « Autres » inclut un stock d'impôts différés activés sur déficit pour 6,9 M€ au 31/12/2018.

Le stock d'impôt différé inclut une baisse de 1,0 M€ pour les provisions relatives à l'effet d'actualisation et de décote qui se renverseront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément à la diminution progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés jusqu'en 2022.

ECHÉANCIER DE L'ENSEMBLE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS REPORTABLES NON ACTIVÉS  
DES FILIALES À L'ÉTRANGER

Montant	<1an	1 < <5ans	+ 5ans
12 905	0	12 540	365

Les impôts différés non activés concernent les entités des pays Italie, Espagne, Roumanie et Ukraine. Ces impôts différés comprennent un impôt différé sur déficits reportables d'un montant de 12,9 millions d'euros qui n'a pas été activé vu l'incertitude quant à son imputation dans le futur.

NOTE 11 :  
**COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Valeurs à l'encaissement	261 334	279 528	-18 194
Charges constatées d'avance	8 512	8 113	399
Produits à recevoir	10 322	8 274	2 048
Autres comptes de régularisation	3213	804	2 410
Autres actifs	80 825	69 590	11 235
<b>TOTAL</b>	<b>364 207</b>	<b>366 308</b>	<b>-2 101</b>

Les valeurs à l'encaissement correspondent aux prélèvements émis sur les comptes des clients.

NOTE 12 :  
**PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
<b>Dettes envers les établissements de crédit :</b>	<b>830 254</b>	<b>869 600</b>	<b>-39 346</b>
A vue	5 490	7 220	-1 730
A terme	824 764	862 380	-37 616
<b>Dettes envers la clientèle :</b>	<b>1 221 641</b>	<b>1 123 626</b>	<b>98 015</b>
A vue	154 770	138 871	15 899
A terme	1 066 871	984 754	82 117
<b>Dettes représentées par un titre :</b>	<b>657 075</b>	<b>580 649</b>	<b>76 426</b>
Emprunts obligataires	100 000	200 648	-100 648
Autres dettes représentées par un titre (BMTN, CDN)	557 075	380 001	177 075
<b>Dettes subordonnées :</b>	<b>0</b>	<b>980</b>	<b>-980</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 708 971</b>	<b>2 574 855</b>	<b>134 115</b>

Le montant des lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2018 octroyées par des établissements bancaires est de 827 millions d'euros dont 779 M€ à plus d'un an.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Société emprunteuse	Taux intérêt nominal	Taux intérêt effectif	Date d'émission	Echéance	31/12/2018	31/12/2017	Marché de cotation
Oney Bank SA	2 %	2 %	Avril 2013	Octobre 2018		150 000	Luxembourg
Oney Bank SA	E3M + 60bp	E3M + 60bp	Octobre 2016	Octobre 2020	50 000	50 000	Luxembourg
Oney Bank SA	E3M + 60bp	E3M + 60bp	Février 2018	Octobre 2020	50 000		Luxembourg
<b>TOTAL</b>					<b>100 000</b>	<b>200 000</b>	

### 1. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Oney Bank compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si Oney Bank a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

### 2. Instruments financiers remis / reçus en garantie

Le groupe Oney dispose de 5 364 Obligations A (correspondant à une fraction des encours de crédit titrisés) mises en garantie auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant nominal total de 536,4 millions d'euros dans le cadre des opérations d'open market de la BCE.

### 3. Opération TLTRO II :

Oney Bank a souscrit en juin 2016 au TLTRO II pour un montant de 355 M€ au taux révisable de 0% ramené rétroactivement à -0,40% suite à l'évolution de notre production de crédit entre janvier 2016 et janvier 2018.

Considérant ce taux comme hors marché et ayant l'assurance raisonnable de percevoir le taux bonifié, Oney Bank a comptabilisé les produits liés à la baisse potentielle du taux comme une subvention publique (IAS 20). Oney Bank comptabilise une créance de 5,7 M€ au bilan et a reconnu un produit de refinancement de 1,4 M€ par résultat au 31/12/2018.

## NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	01/01/2018	Dotations	Reprises	Capitaux / Change / Entrée de périmètre	31/12/2018
Avantages au personnel	3 509	772	79	-551	3 650
Provisions pour contrôles fiscaux	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	7 598	5 520	3 858	-3	9 257
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11 107</b>	<b>6 292</b>	<b>3 937</b>	<b>-554</b>	<b>12 907</b>

## NOTE 14 : PROVISIONS TECHNIQUES DES ASSUREURS ET DETTES AUPRÈS DES RÉASSUREURS

(en milliers d'euros)	01/01/2018	Dotations	Reprises	Reclassement /Capitaux	31/12/2018
Provisions Techniques vie	2 347	1 098			3 444
Provisions Techniques non vie	22 212	12 197			34 409
<b>Total Provisions Techniques</b>	<b>24 558</b>	<b>13 295</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 853</b>

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fournisseurs	6 750	5 193	1 557
Frais de personnel	18 094	17 776	318
Impôts et taxes	5 195	4 486	709
Cash back, bons achats, cartes cadeaux et prépayées	33 457	60 971	-27 514
Autres	27 483	18 566	8 917
<b>Sous Total AUTRES PASSIFS</b>	<b>90 979</b>	<b>106 991</b>	<b>-16 013</b>
Valeurs à l'encaissement	35 469	14 270	21 199
Produits constatés d'avance	36 957	43 715	-6 758
Charges à payer	76 731	79 567	-2 837
Autres	6 886	7 776	-890
<b>Sous TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>156 043</b>	<b>145 328</b>	<b>10 715</b>
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>247 021</b>	<b>252 319</b>	<b>-5 298</b>



## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES- PART DU GROUPE

### 1. Nombre d'actions composant le capital

	31/12/2018	31/12/2017
Début période	1 449 749	1 445 771
Emission en numéraire		3 978
Réduction de capital par annulation d'actions		
<b>Fin de période</b>	<b>1 449 749</b>	<b>1 449 749</b>

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 50 741 K€, il est composé de 1 449 749 actions ordinaires de 35 euros, entièrement libérées.

Des options de souscription ont été octroyées et sont réservées aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou aux salariés des filiales dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société. Le nombre d'options est de 1802.

### 2. Actions propres

En 2018, dans le cadre des levées d'options, Oney Bank a procédé au rachat de 368 actions propres.

### 3. Réserve légale

La réserve légale de Oney Bank SA s'élève à 5 079 K€ au 31 décembre 2018.

### 4. Réserves détaillées par nature

#### RÉSERVE DE CONVERSION

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Chine	-6	14
Hongrie	-1 011	-791
Pologne	75	137
Roumanie	4	3
Russie	-2 595	-2 363
Ukraine	-106	-123
États-Unis	11	8
<b>TOTAL</b>	<b>-4 004</b>	<b>-3 123</b>

#### RÉSERVE DE CASH FLOW HEDGE (HORS IMPÔT DIFFÉRÉ)

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Début période	-1 571	-2 717
Variation	368	1 146
<b>Fin période</b>	<b>-1 203</b>	<b>-1 571</b>

## 5. Variation des capitaux propres (Part du groupe)

(en milliers d'euros)	Capital	Prime	Titre auto détenus	Réserves	Gains et pertes latents	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres
<b>Situation Clôture 2016</b>	<b>50 602</b>	<b>55 739</b>	<b>-461</b>	<b>377 420</b>	<b>-2 152</b>	<b>80 552</b>	<b>-3 487</b>	<b>558 512</b>
<b>Mouvements</b>								
Affectation				80 552		-80 552		0
Résultat de la période						36 893		36 893
Augmentation de capital	139	1 567						1 707
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					751			751
Stocks options			992	-992				0
Réserve de conversion							-362	-362
Ecart actuariels nets IFC					127			127
Dividendes Auchan				-15 963				-15 963
PUT Hongrie								
Dividendes Pologne				674				674
Rétrocession crédit IS				-3 068				-3 068
Réserve sur titres disponibles à la vente					548			548
Ecart de conversion sur immo				-57				-57
Goodwill Chine				-149				-149
Divers				-38				-38
<b>Situation Clôture 2017</b>	<b>50 741</b>	<b>57 306</b>	<b>-1 454</b>	<b>440 361</b>	<b>-726</b>	<b>36 893</b>	<b>-3 848</b>	<b>579 273</b>
<b>Mouvements</b>								
Affectation								
Résultat de la période				36 893		-36 893		0
Augmentation de capital						52 064		52 064
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					217			217
Plans d'actionariat			670	-1 043				-373
Réserve de conversion							-896	-896
Ecart actuariels nets IFC					408			408
Dividendes Auchan				-11 397				-11 397
PUT Hongrie				-6 015				-6 015
Dividendes Pologne								
Rétrocession crédit IS				1 058				1 058
FTA IFRS 9				-44 167				-44 167
Ecart de conversion sur immo				146				146
Autres				24				24
<b>Situation Clôture 2018</b>	<b>50 741</b>	<b>57 306</b>	<b>-784</b>	<b>415 864</b>	<b>-101</b>	<b>52 064</b>	<b>-4 744</b>	<b>570 343</b>

## 6. Dividendes versés sur les 3 derniers exercices

DIVIDENDES VERSES (en euros)	Montant	Dividende par action
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2015	12 025 753	8,32€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2016	15 963 205	11,05€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2017	11 396 836	7,88€

## NOTE 17 : INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>3 492</b>
Résultat de la période	1 230
PUT sur minoritaires Hongrie	252
Dividendes Hongrie	-1 374
Dividendes Pologne	
Natural Security	
Autres (dont écart de conversion)	-829
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>2 772</b>
Résultat de la période	543
PUT sur minoritaires Hongrie	328
Dividendes Hongrie	-1 129
Dividendes Pologne	
FTA IFRS 9	-324
Autres (dont écart de conversion)	-393
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>1 798</b>

Pour rappel, le Groupe a opté pour la reconnaissance de la dette liée au Put hongrois en contrepartie des capitaux propres part des minoritaires et part du Groupe.

Au 31 décembre 2018, la quote-part de minoritaires hongrois s'élève à 3 815 K€ pour une dette liée au Put de 9 830 K€.

Les informations relatives aux minoritaires significatifs concernent la Hongrie. Au bilan, un total d'encours de crédit net de dépréciation pour 41,3 M€ et un passif hors capitaux propres de 29,8 M€. Au résultat, le PNB s'élève à 10,0 M€, le coût du risque à 0,4 M€ et le résultat net termine à 2,3 M€.

## NOTE 18 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### ENGAGEMENTS REÇUS

<b>ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 278 002</b>	<b>1 350 447</b>
<i>Reçus des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 288</b>	<b>8 112</b>
<i>Reçus des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
<b>Engagements sur titres</b>	<b>11 278</b>	<b>9 364</b>
<i>Titres à recevoir</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 295 569</b>	<b>1 367 923</b>

Les engagements sur titres sont valorisés conformément aux accords décrits dans les protocoles signés avec les partenaires et sont actualisés à chaque arrêté. Ce sont des options d'achat qu'Oney Bank a le choix d'exercer ou non.

### ENGAGEMENTS DONNÉS

<b>ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>6 701 742</b>	<b>6 684 517</b>
<i>En faveur des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>48 266</b>	<b>50 114</b>
<i>En faveur des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>6 750 008</b>	<b>6 734 631</b>

### DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DONNÉS À LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<b>ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2018</b>		<b>31/12/2017</b>	
	Actifs - 2 ans	Global	Actifs - 2 ans	Global
France	2 060	5 116	2 097	5 152
Europe hors France	1 556	1 585	1 511	1 532
Reste du monde	1	1	0	0

Les engagements en faveur de la clientèle, compris au sens de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis plus de 2 ans, s'élèvent à 3 617 millions d'euros.

NOTE 19 :  
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	5 638	441	5 925	462
Opérations avec la clientèle	6 617	248 616	6 167	240 581
Opérations sur instruments financiers	4 730	396	5 188	333
<b>TOTAL</b>	<b>16 985</b>	<b>249 453</b>	<b>17 281</b>	<b>241 376</b>

NOTE 20 :  
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	6 505	6 888	9 986	7 275
Opérations d'assurance	3 086	19 995	5 090	18 748
Opérations avec la clientèle	13	22 871	19	24 092
Prestations financières - dont cotisations cartes	17 368	48 307	15 073	49 581
Autres	7 350	24 046	5 262	23 923
<b>TOTAL</b>	<b>34 323</b>	<b>122 107</b>	<b>35 431</b>	<b>123 618</b>

NOTE 21 :  
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges et Produits d'assurance	17 110	86 367	19 288	83 780
Charges et Produits d'exploitation	2 110	48 802	1 173	46 044
<b>TOTAL</b>	<b>19 220</b>	<b>135 168</b>	<b>20 461</b>	<b>129 824</b>

NOTE 22 :  
FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	84 137	71 376
Charges sociales	38 827	35 272
Charges fiscales	-1282	-798
Participations et intéressement des salariés	8 881	10 575
<b>TOTAL</b>	<b>130 562</b>	<b>116 425</b>

NOTE 23 :  
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Taxes	4 384	5 237
Locations	4 375	4 877
Rémunérations d'intermédiaires	21 501	20 113
Autres	128 831	144 382
<b>TOTAL</b>	<b>159 091</b>	<b>174 610</b>

NOTE 24 :  
COÛT DU RISQUE

COÛT DU RISQUE	31/12/2018		31/12/2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	40 432	115 147	7 451	84 290
Stage 1 encours sains (soumis à une ECL 12 mois)	3 547	8 235		
Stage 2 encours dégradés (soumis à une ECL à maturité)	20 746	62 870		
Stage 3 encours dépréciés (soumis à une ECL à maturité)	16 138	44 042		
Dépréciations sur autres créances et immos financières	0	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	159 171		157 087	
Récupération sur créances amorties		20 085		21 868
<b>TOTAL</b>	<b>199 603</b>	<b>135 233</b>	<b>164 539</b>	<b>106 159</b>
	<b>64 370</b>		<b>58 380</b>	

## NOTE 25 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

### CHARGES D'IMPÔT

Charge d'impôt	31/12/2018	31/12/2017
Impôt exigible	11 446	7 284
Charge d'impôts différés	1 627	7 485
<b>TOTAL</b>	<b>13 072</b>	<b>14 769</b>

### PREUVE D'IMPÔT

	Montant	Taux 2018	Taux 2017
Résultat avant IS et mise en équivalence	65 679		
Taux normal		34,43%	34,43%
IS théorique	22 613		
Différences permanentes	1 417	2,16%	0,77%
Impôts différés non constatés	507	0,77%	-3,46%
Différentiel de taux	-3 526	-5,37%	-4,02%
Crédits d'impôts	-7 290	-11,10%	-11,21%
Impact des changements de taux à l'ouverture	47		
Autres	-696	-1,06%	10,82%
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>13 072</b>		
<b>TAUX EFFECTIF</b>		<b>19,90%</b>	<b>27,33%</b>

## NOTE 26 : DIVERS

### 1. Effectifs

L'effectif en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les sociétés intégrées est de 2 633 salariés en décembre 2018 (y compris l'effectif à 100% des sociétés contrôlées de manière conjointe), contre 2 548 au 31 décembre 2017 à méthode comparable.

### 2. Rémunération des dirigeants

Les dix meilleures rémunérations versées en 2018 aux dirigeants des entités de Groupe Oney s'élèvent à 3,1 millions d'euros.

Les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 0,2 million d'euros.

## NOTE 27 : AVANTAGES AU PERSONNEL

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

### 1. Régimes à cotisations définies :

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 2. Régimes à prestations définies :

Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des experts indépendants. Ces régimes concernent les indemnités de fin de carrière en France.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	2018	2017
Taux d'actualisation au 1 <sup>er</sup> janvier	1,80%	1,80%
Taux d'actualisation au 31 décembre	1,80%	1,80%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,00%	2,00%

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

VARIATION EN K€	2018	2017
Valeur actualisée de l'obligation au 1 <sup>er</sup> janvier	3 880	3 767
Coût financier	74	73
Coût des services rendus au cours de l'exercice	378	363
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	-533	-331
Autres		9
<b>Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre</b>	<b>3 799</b>	<b>3 880</b>

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

VARIATION EN K€	2018	2017
Juste valeur des actifs au 1 <sup>er</sup> janvier	1 696	1 653
Rendement attendu des actifs	31	30
Cotisations payées		
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	10	13
<b>Juste valeur des actifs au 31 décembre</b>	<b>1 737</b>	<b>1 696</b>



La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante:

VARIATION EN K€	2018	2017
Passif net au 1 <sup>er</sup> janvier	2 184	2 114
Charge comptabilisée	422	406
Cotisations payées		
Prestations payées par l'employeur		
Pertes (gains) actuarielles reconnues en Capitaux propres	-543	-335
Reclassement de passif financier		
<b>Passif net au 31 décembre</b>	<b>2 062</b>	<b>2 184</b>

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit

RÉCONCILIATION DU PASSIF NET	2018	2017
Valeur actualisée de l'obligation	3 799	3 880
Juste valeur des actifs	1 737	1 696
Situation nette	2 062	2 184
<b>Passif net reconnu au bilan</b>	<b>2 062</b>	<b>2 184</b>

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

EN K€	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	378	363
Coût financier	74	73
Rendement attendu des actifs du régime	-31	-30
<b>Charge comptabilisée</b>	<b>422</b>	<b>406</b>

Sensibilité aux hypothèses :

L'abaissement du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 8% (incidence en autres éléments du résultat global).

## NOTE 28 :

### PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

#### 1. Caractéristiques d'un plan d'options émis par Oney Bank

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'attribution.
- Elles sont exerçables sur une période allant du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet, lors de l'exercice du plan.
- La condition attachée à l'exercice des options est une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour

toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice).

- Le prix d'exercice se comprend comme un prix coupon détaché. La levée des options intervient dans tous les cas après le détachement du coupon.
- Les titres souscrits par les bénéficiaires d'options font l'objet d'une inscription au registre des mouvements de titres de la société Oney Bank.

EVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS ET DU PRIX MOYEN  
PONDÉRÉ SUR LES PÉRIODES 2017 ET 2018

	2018		2017	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Options en début d'exercice		6 287		1 541
Options émises durant l'exercice	458,21/ 428,99	6 162	428,99	6 591
Options exercées durant l'exercice				
Options annulées ou perdues		1 000		1 845
Options échues				
Options en fin d'exercice		11 449		6 287
Options exerçables en fin d'exercice				

PARAMÈTRES DE CALCUL DE LA JUSTE VALEUR DES OPTIONS

	2018	2017
Valeur intrinsèque d'une option	+30,43€ / +10,51€	+18,08€
Prix de l'action	459,42 / 468,72	447,07
Prix d'exercice	428,99 / 458,21	447,07
Durée de vie de l'option	2 ans	2 ans
Type de modèle	binomial	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité implicite des cours de sociétés en rapport avec l'activité de Oney Bank SA sur une période de 4 ans précédant l'attribution.

## NOTE 29 : INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Oney, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers et aux secteurs géographiques du groupe Oney sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> niveau : métiers
  - Crédit à la consommation
  - Monétique, Assurance, Epargne, Moyens de Paiements

- 2<sup>ème</sup> niveau : secteurs géographiques
  - France
  - Europe hors France : Espagne, Portugal, Italie et Malte
  - Reste du monde : Pologne, Hongrie, Russie, Roumanie et Ukraine

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de ces opérations.

1<sup>ER</sup> NIVEAU

(en milliers d'euros)	CRÉDIT		AUTRES		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits sectoriels						
Externes	422 349	411 995	86 500	83 930	508 849	495 925
Internes	0	0	0	0	0	0
Amortissements	11 216	9 056	540	533	11 756	9 589
Charges sectorielles	161 112	153 204	45 170	44 010	206 283	197 214
Provisions	1 662	-452			1 662	-452
Coût du risque	64 370	58 380			64 370	58 380
Résultat sectoriel	183 989	191 808	40 790	39 386	224 779	231 194
Charges non sectorielles					159 101	178 302
Charges d'impôt					13 072	14 769
<b>Résultat net</b>					<b>52 605</b>	<b>38 123</b>
Actifs sectoriels	3 356 777	3 272 827	120 033	95 445	3 476 810	3 368 271
Passifs sectoriels	4 946 465	4 750 813	130 800	128 331	5 077 265	4 879 144
Investissements	60 232	57 664	1 228	1 674	61 460	59 339

2<sup>ÈME</sup> NIVEAU

(en milliers d'euros)	FRANCE		EUROPE		RESTE DU MONDE		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits sectoriels	<b>256 543</b>	<b>255 487</b>	<b>203 447</b>	<b>192 739</b>	<b>48 860</b>	<b>47 700</b>	<b>508 849</b>	<b>495 925</b>
Actif sectoriel	2 573 529	2 530 070	819 260	746 921	84 021	91 281	3 476 810	3 368 271
Investissements	53 759	53 000	6 135	5 358	1 567	981	61 460	59 339

## NOTE 30 : JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Les méthodes de comptabilisation utilisées sont les suivantes :

### 1. Les disponibilités, les comptes de régularisation actifs et passifs, les autres actifs et passifs

Pour ces actifs et passifs à court terme, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

### 2. Prêts et créances à la clientèle à taux variable

Pour ces actifs financiers pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

### 3. Prêts et créances à la clientèle à taux fixe

La juste valeur des encours de crédit à taux fixe correspond à l'actualisation des flux futurs anticipés de l'encours à travers la courbe d'amortissements (hors intérêts).

### 4. Instruments financiers

Le groupe Oney valorise ses instruments financiers en utilisant une méthode standard par l'actualisation des flux futurs anticipés de l'instrument financier identifié à travers la courbe zéro coupon arrêtée au 31 décembre 2018.

### 5. Dettes représentées par un titre

S'agissant des dettes représentées par un titre à taux variable, pour lesquelles les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Pour les dettes représentées par un titre à taux fixe, la juste valeur au 31 décembre 2018 de cette dette correspond à l'actualisation des flux de la dette avec une courbe de taux EURO.

### 6. Créances et dettes auprès des établissements de crédit

Ces créances ou dettes sont à taux variable. Les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur. De fait, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS BASÉE SUR DES DONNÉES DE MARCHÉ  
OU DES TECHNIQUES DE VALORISATION : (LA DÉFINITION EST DONNÉE EN NOTE 3.9.1)

(en milliers d'euros)	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments dérivés actifs		2 161	
Instruments dérivés passifs		1 312	
Caisse, banque et CCP	400 841		
Prêts et créances sur la clientèle			2 441 124
Créances d'impôt exigible			1 803
Autres actifs et comptes de régularisation			364 207
Dettes auprès des établissements de crédit			830 254
Dettes auprès de la clientèle			1 221 641
Dettes représentées par des titres			657 075
Dettes subordonnées			0
Dettes d'impôt exigible			11 814
Autres passifs et comptes de régularisation			247 021

L'IMPACT DU CALCUL DE LA CVA/DVA (IFRS 13) S'ÉLÈVE À -1,0 K€ AU 31 DÉCEMBRE 2018.

(en milliers d'euros)	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	1 112		2 087
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 177	0

\*Les actions de préférence VISA sont classées en valeur de marché de niveau 3 car elles font l'objet d'une décote pour tenir compte du risque d'illiquidité et des risques juridiques.

VALEUR DE MARCHÉ DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable
Caisse, banque	400 841	400 841	352 746	352 746
Prêts et créances sur la clientèle	2 441 124	2 485 311	2 242 226	2 475 532
Titres disponibles à la vente			3 619	3 619
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 199	3 199		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 177	1 177		
Créances d'impôt exigible	1 803	1 803	6 014	6 014
Autres actifs et comptes de régularisation	364 207	364 207	366 308	366 308
Dettes auprès des établissements de crédit	830 254	830 254	869 600	869 600
Dettes auprès de la clientèle	1 221 641	1 221 641	1 123 626	1 123 626
Dettes représentées par des titres	657 075	657 075	583 434	580 649
Dettes subordonnées	0	0	980	980
Dettes d'impôt exigible	11 814	11 814	11 975	11 975
Autres passifs et comptes de régularisation	247 021	247 021	252 319	252 319

NOTE 31 :

**EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES**

Le Groupe est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de taux d'intérêts, de change et de crédit, il a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les risques de taux.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

**1. Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

De par son activité, le groupe Oney est structurellement en position nette emprunteuse. Le risque de contrepartie se situe essentiellement sur les opérations hors bilan. Pour couvrir ce risque, le groupe Oney par le biais d'Auchan Coordination Services, travaille uniquement avec des banques de 1er rang sur les financements et les opérations de dérivés de taux. Seules les contreparties bancaires notées minimum « A- » par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch sont admises à conclure des contrats dérivés de taux avec le groupe Oney.

Au cas où dans un pays, le rating souverain est inférieur à A et qu'une filiale se trouve dans l'obligation de traiter avec une banque locale, elle est autorisée à traiter avec un partenaire de rating équivalent au rating pays.

## 2. Risque de taux d'intérêt

La politique financière du groupe Oney vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe Oney ne couvre pas systématiquement ce risque.

### EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Ce tableau présente principalement le risque de taux sur les actifs financiers liés à la clientèle. L'ensemble des passifs financiers sont présentés.

En millions d'euros	12/2018	12/2017
Actifs financiers à taux fixe	1 893	1 850
Passifs financiers à taux fixe	1 517	1 749
Actifs financiers à taux variable	1 187	1 121
Passifs financiers à taux variable	1193	829

Les échéanciers des actifs financiers figurent en notes 6 et 7, ceux des passifs financiers en note 31.3.

## 3. Méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité

### HYPOTHÈSES RETENUES :

- Une hausse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Une baisse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Les capitaux propres ne seraient pas exposés au risque de taux à l'exception de la réserve de cash flow hedge
- Seule une partie des actifs à taux fixe serait couverte par des passifs à taux variable

Les actifs et passifs à taux fixe ont été échelonnés en fonction des maturités prévisionnelles et un gap de taux exposé à taux variable a été déterminé sur une période de 12 mois. Avec une translation des taux d'intérêts de 100bp à la hausse et à la baisse, les impacts sur le résultat ont été déterminés.

Pour les impacts en capitaux propres, les instruments financiers relatifs à la couverture de cash flow hedge ont été valorisés avec une translation de 100bp à la hausse et à la baisse, instrument par instrument.

Pour les swaps, c'est la différence entre le marked to market calculé à la date de l'arrêté et la nouvelle valorisation issue des translations de taux qui permet de déterminer les impacts en capitaux propres.

## 4. Analyse de la sensibilité

### INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une diminution du coût de l'endettement de 1,22 M€.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une hausse du coût de l'endettement de 1,22 M€.

### INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES

Une hausse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une augmentation des capitaux propres de 3,6 M€, contre 9 M€ au 31 décembre 2017.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2018, une diminution des capitaux propres de 3,6 M€, contre 9,3 M€ au 31 décembre 2017.

## 5. Couvertures de taux

### COUVERTURE EN CASH FLOW HEDGE

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où le groupe Oney est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum.

AU 31/12/2018

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	1 270	1 266	369	305	554	39	0

AU 31/12/2017

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	1 725	1 806	414	453	581	358	0



## INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles le groupe Oney s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couverture de trésorerie interviennent.

AU 31/12/2018

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	1	1	1				
Swaps de change	2 160	508	267	-178	367	51	
Options de taux							

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts							
Swaps de change	43	244	102	28	56	57	
Options de taux							

AU 31/12/2017

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	167	167	167				
Swaps de change	710	133	-185	183	-55	190	
Options de taux							

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	142	122	122				
Swaps de change	1 938	3 520	1 253	727	754	787	
Options de taux							

Les devises de ces opérations sont l'Euro et le HUF.

## 6. Risque de liquidité

Afin de limiter son risque de liquidité, le groupe Oney adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Le groupe Oney doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes (i.e.

dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires -caisses, banques centrales et CCP-, par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III). Au 31 décembre 2018, ce ratio est respecté.

### EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit y compris paiement des intérêts :

AU 31/12/2018

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	5 490	5 490	5 490				
Dettes auprès des établissements de crédit	824 764	823 478	185 148	53 530	51 777	533 023	0
Dettes auprès de la clientèle à vue	154 770	154 770	154 770				0
Dettes auprès de la clientèle à terme	1 066 871	1 080 564	335 731	235 983	161 281	347 569	0
Emprunts obligataires	100 000	100 694	72	77	155	100 390	0
Dettes représentées par un titre	557 075	559 652	40 098	121	127 250	392 183	
Dettes subordonnées	0	0					
Dettes fournisseurs	6 750	6 750	6 750				
Autres dettes	240 272	240 272	217 525	3 106	8 136	11 506	
Dettes d'impôts	11 903	11 903	11 856			48	

AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	< 3 M	< 6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	7 220	7 220	7 220				
Dettes auprès des établissements de crédit	862 380	869 237	132 501	32 010	120 723	584 002	0
Dettes auprès de la clientèle à vue	138 871	138 871	138 871				
Dettes auprès de la clientèle à terme	984 754	1 004 686	319 272	171 398	97 748	315 709	100 559
Emprunts obligataires	200 648	203 751	34	35	153 073	50 608	0
Dettes représentées par un titre	380 001	379 965	99 905	89 981	50 002	140 076	0
Dettes subordonnées	980	988	2	2	984	0	0
Dettes fournisseurs	5 193	5 193	5 193				
Autres dettes	247 127	247 127	227 806	2 189	11 085	6 047	
Dettes d'impôts	12 062	12 062	8 522	3 507		33	

Les flux de trésorerie attendus correspondent aux flux de trésorerie contractuels.

Lignes de crédits long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

Montant en K€ au 31/12/2018	< 1 an	1 < <5ans	+5ans
827 000	48 000	779 000	

Montant en K€ au 31/12/2017	< 1 an	1 < <5ans	+5ans
899 350	84 350	815 000	

## 7. Risque de change

Le groupe Oney est exposé au risque de change pour les emprunts libellés dans une devise différente de l'euro, et la valeur des actifs nets de ses filiales en devises.

Des opérations de cross currency swap couvrent le risque de change sur la quote-part de refinancement de la filiale hongroise Oney Magyaroszag et de la filiale russe Oney Bank.

## 8. Gestion du risque crédit à la clientèle

### 1. GÉNÉRALITÉS

Le risque de crédit concerne des crédits à la consommation (prêts personnels, revolving, etc.) accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

### 2. ORGANISATION DE LA FILIÈRE RISQUE

La gestion et le suivi du risque de crédit du groupe Oney sont assurés par les Directions Risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque Groupe et le contrôle interne à travers les Comités Risque.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, ils sont assurés par la Direction Risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction Risque Groupe.

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en terme de risque.

### 3. PROCESSUS D'OCTROI DE PRÊTS ET DE CRÉANCES, LIMITES INDIVIDUELLES

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens par dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- Des scores
- Des règles de refus clairement établies
- Un système de délégation et de pouvoirs
- Des règles de justificatifs à fournir
- Des contrôles anti-fraude

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées a posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

#### **4. OCTROI DE GARANTIES**

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

#### **5. DANS LE GROUPE**

La politique financière du groupe Oney vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe Oney ne couvre pas systématiquement ce risque.

#### **6. ENCOURS RESTRUCTURÉS**

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement s'élève à 122,5 M€ au 31 décembre 2018. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 83,7 M€ au 31 décembre 2018.

## **9. Gestion du risque d'assurance**

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers.

Le premier fait référence aux écarts des hypothèses retenues entre le moment où le risque est couvert et la survenance du sinistre tant dans la fréquence, le moment de la survenance que dans le degré de sinistralité des événements.

Pour l'assurance des emprunteurs, les garanties proposées sont : le décès, le décès accidentel, l'invalidité permanente totale, les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi. Les produits proposés, à prime régulière, prévoient des montants maximums de remboursement, fonction de l'encours du client à la date du sinistre.

Pour l'assurance des moyens de paiements, les garanties proposées sont : l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, le vol par agression des espèces, la perte ou vol des clés et papiers officiels, la non-livraison ou livraison non-conforme des achats internet.

Pour les produits d'extension de garanties, les garanties proposées concernent majoritairement la panne.

Pour la réassurance prévoyance en Italie, les garanties réassurées sont : les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi suite à un accident.

Les produits proposés prévoient des montants limités ou forfaitaires d'indemnité unique ou mensuels pour des durées prédéfinies.

La Compagnie se garde aussi le droit d'ajuster les montants de primes (sauf pour la réassurance ou c'est l'assureur qui retient la possibilité de le faire). Cela permet de faire face à d'éventuels surcoûts et de s'adapter à l'environnement économique actuel. Les sociétés d'assurance fonctionnent avec des contrats "groupe". La diversité du portefeuille des assurés et les sommes individuelles affectés à chaque produit d'assurance élimine le risque de concentration.

Pour le deuxième type de risque, tous les établissements financiers et instruments de placement, choisis pour les placements, sont validés par le Board avant que les fonds ne soient placés, toutes les contreparties doivent avoir un rating minimum « A- » par Standard & Poor's sauf décision expresse du Conseil d'Administration et ces rating font l'objet d'une revue régulière.

## 10. Exposition au risque souverain

Au 31 décembre 2018, le groupe Oney n'a pas d'exposition au risque souverain.

## NOTE 32 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

AU 31/12/2018

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
<b>SOCIÉTÉ MÈRE</b>				
Opérations vis à vis de la clientèle			113	
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres actifs/passifset comptes de régularisation	4 212	856		
Produits et charges opérationnels				3 700
Services extérieurs			1 755	
<b>MÈRE CONJOINTE</b>				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>				
Autres actifs et comptes de régularisation	3 587			
Opérations vis-à-vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		3		
Produits et charges exceptionnels			2 389	1 312
Services extérieurs				578

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
<b>AUTRES ENTREPRISES LIÉES</b>				
Autres actifs et comptes de régularisation	2 623			
Opérations vis-à-vis de la clientèle		701 880	7 225	217
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		3 961		
Produits et charges opérationnels			8 546	14 005
Services extérieurs			1 096	379
<b>TOTAL</b>	<b>10 422</b>	<b>706 700</b>	<b>21 123</b>	<b>20 192</b>

AU 31/12/2017

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
<b>SOCIÉTÉ MÈRE</b>				
Opérations vis à vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres actifs/passifset comptes de régularisation	5 123	642		
Produits et charges opérationnels				
Services extérieurs			-1 607	
<b>MÈRE CONJOINTE</b>				
Dettes subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>				
Autres actifs et comptes de régularisation	3 101			
Opérations vis-à-vis de la clientèle				6
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		244		
Produits et charges exceptionnels			2 432	1 985
Services extérieurs				436
<b>AUTRES ENTREPRISES LIÉES</b>				
Autres actifs et comptes de régularisation	1 141			
Opérations vis-à-vis de la clientèle	79	687 366	10 215	342
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		2 133		
Produits et charges opérationnels			7 746	13 521
Services extérieurs			2 375	387
<b>TOTAL</b>	<b>9 444</b>	<b>690 386</b>	<b>21 161</b>	<b>16 677</b>

## NOTE 33 : PROJET D'AFFECTATION

Le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale prévoit le versement d'un dividende prélevé sur les réserves et d'affecter le résultat en report à nouveau débiteur.

## NOTE 34 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU 31/12/2018 :

En K€	PWC CAC	KPMG CAC	Total honoraires
Honoraires de certification des comptes	183	150	333
Honoraires des services autres que la certification des comptes	56	36	93
<i>Requis par les textes</i>	52	36	89
<i>Autres</i>	4		4
<b>TOTAL</b>	<b>239</b>	<b>187</b>	<b>426</b>

Les services autres que la certification des comptes intègrent :

- d'une part, les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions, transformations de forme juridique, réductions de capital, la protection des avoirs de la clientèle, la vérification des informations incluses dans la déclaration de performance extra-financière ainsi que ceux relatifs aux attestations requises par la réglementation ;
- d'autre part, les autres attestations établies à la demande de la société.

## NOTE 35 : DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Conformément au règlement n°2014-07, ce document est disponible sur le site internet <http://www.oney-banque-accord.com>. Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe Oney peut, sans engagement, demander les documents :

- **par courrier :**  
ONEY BANK - OZEA  
34, Avenue de Flandre  
59170 Croix
- **par téléphone :**  
03 28 38 58 00

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018  
au 31 décembre 2018

•



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92 200 Neuilly-sur-Seine

**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

### **A l'Assemblée Générale**

**ONEY BANK S.A.**

40, Avenue de Flandre

BP139

59964 Croix Cedex

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ONEY BANK S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables relatifs à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 des nouvelles normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » exposés dans la note 2 « Faits marquants et principales variations de périmètre », dans la note 3 « Règles et méthodes », ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Point clé de l'audit n° 1 : Impact de la première application d'IFRS 9

### Risque identifié

L'application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a introduit des modifications significatives dans les règles de classement et d'évaluation ainsi que de dépréciation des actifs financiers, se traduisant par des impacts financiers et opérationnels.

Comme indiqué dans les notes 3.2, 3.8.2 et 7 de l'annexe aux comptes consolidés, la classification d'un actif financier selon la norme IFRS 9 résulte de sa nature, du modèle de gestion et des caractéristiques des flux contractuels (dit « SPPI »). Au regard de ces critères, les instruments financiers en stock au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont fait l'objet d'une analyse afin de les classer et de les évaluer selon les modalités prévues par cette nouvelle norme.

En complément, et comme détaillé dans les notes 3.2, 3.3, 3.8.2 et 7 de l'annexe aux comptes consolidés, la norme IFRS 9 substitue au modèle de pertes avérées d'IAS 39 un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues. Conformément à la norme, le groupe Oney Bank classe les actifs en 3 phases (« stages ») : les actifs performants, les actifs sous-performants et les actifs non-performants.

Ces éléments ont été intégrés aux modèles de provisionnement développés par le groupe Oney Bank pour chaque typologie de portefeuille de crédits afin de déterminer le montant des pertes de crédits attendues à comptabiliser dans les comptes consolidés du groupe Oney Bank.

Compte tenu du périmètre de cette norme, de la complexité de sa mise en œuvre et de l'importance des estimations comptables du volet « dépréciation », nous avons considéré que la première application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 constituait un point clé de notre audit de l'exercice 2018.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

S'agissant des impacts de première application, nos principaux travaux ont consisté en :

- l'obtention de la documentation relative aux modèles de gestion ;
- l'obtention de la norme groupe relative à la méthode de dépréciation ;
- l'appréciation de la conformité avec la norme IFRS9 de la méthodologie de dépréciation développée par le groupe ;

S'agissant des trois principaux pays, nos travaux ont consisté en :

- la vérification, sur base d'échantillons de contrats, de la qualité des analyses effectuées (notamment sur les caractéristiques des flux contractuels) conduisant au classement des contrats dans les nouvelles catégories prévues par la norme ;
- la prise de connaissance du dispositif opérationnel concourant à la détermination des dépréciations ;
- la réalisation par sondage d'une analyse de conformité des méthodes de calcul de dépréciation avec les principes retenus par le groupe ;
- l'appréciation de la segmentation des portefeuilles de crédits en ensembles homogènes ;
- le contrôle par sondage de la ventilation des encours entre les différentes phases (« stages »).

Enfin, nos travaux de contrôles ont également porté sur l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la 1<sup>ère</sup> application d'IFRS 9.

### **Point clé de l'audit n° 2 : Dépréciations au titre du risque de crédit**

#### **Risque identifié**

De par son activité d'établissement de crédit spécialisé dans le crédit à la consommation, le groupe Oney Bank constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle de particuliers pour lesquels il existe un risque de non-recouvrement. Comme énoncé dans le point clé de l'audit « Impacts de la première application d'IFRS 9 – Instruments Financiers », la norme IFRS 9 substitue au modèle de pertes avérées d'IAS 39 un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues. Conformément à la norme, le groupe Oney Bank classe les actifs en 3 phases (« stage ») : les actifs performants, les actifs sous-performants et les actifs non-performants.

Comme précisé dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés, ces éléments ont été intégrés aux modèles de provisionnement développés par le groupe Oney Bank pour chaque typologie de portefeuille de crédits afin de déterminer le montant des pertes de crédits attendues à comptabiliser dans les comptes consolidés du groupe Oney Bank.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations qui s'élèvent à 386,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 constituait un point clé de l'audit des comptes consolidés car cette dernière repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant notamment des données historiques de probabilité de défaut et d'exposition au moment du défaut, de pertes observées, ainsi que des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés du groupe, nos travaux ont consisté à évaluer l'adéquation des modèles mis en œuvre par la banque avec les normes comptables IFRS adoptées dans

l'Union Européenne et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer le montant des dépréciations des créances sur la clientèle de particuliers. Nous avons :

- Pris connaissance de la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le montant des dépréciations ;
- Apprécie le processus de détermination des dépréciations, de surveillance et de validation des modèles mis en place par la direction, et les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles ;
- Testé par sondage la ventilation des encours entre les différentes phases (« stages ») ;
- Testé par sondage la qualité des données utilisées dans les modèles de dépréciation ;
- Testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs réalisés pour déterminer les dépréciations ;
- Analysé la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifié leur correcte application dans les comptes du groupe au 31 décembre 2018.

### **Point clé n° 3 de l'audit: Évaluation des Écarts d'Acquisition**

#### **Risque identifié**

Oney Bank porte dans son bilan consolidé au 31 décembre 2018 des écarts d'acquisition pour une valeur nette comptable de 31,5 M€.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel ou d'un test ponctuel réalisé à la survenance d'un indice de perte de valeur, est inférieure à leur valeur nette comptable.

Comme précisé dans la note 3.10 des annexes aux comptes consolidés, la détermination de la valeur recouvrable repose sur des calculs de flux futurs actualisés et requiert des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des paramètres financiers retenus (taux d'actualisation et de croissance, niveau d'exigence en fonds propres).

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit, en raison des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable et la forte sensibilité des modèles aux paramètres financiers.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés du groupe, nos travaux ont consisté en un examen critique des modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier les éléments composant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT au niveau duquel les écarts d'acquisition sont suivis par Oney Bank et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux futurs ;
- Apprécier la cohérence des projections de flux futurs avec le budget 2019 approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Apprécier la cohérence des projections de flux futurs au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;

- Apprécier le caractère raisonnable des paramètres financiers retenus dans le modèle (taux d'actualisation, taux de croissance, niveau d'exigence en fonds propres).
- Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la direction.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ONEY BANK par votre assemblée générale du 15 avril 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 29 mai 1992 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2018, le cabinet le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 27<sup>ème</sup> année, dont, s'agissant du cabinet KPMG S.A., la 16<sup>ème</sup> année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 8 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**KPMG S.A.**

**Alexandre Decrand**

**Christophe Coquelin**





• CRÉDITS •

Rédaction :  
Département Communication Oney

Conception et réalisation :  
**ULTRAMEDIA**

**oney**